

ANNEXE DE L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET EOLIEN DE LIF

Étude d'incidence Natura 2000

Départements : Haute-Vienne et Creuse

Communes : Saint-Sulpice-les-Feuilles et Vareilles

Décembre 2018
complété en octobre 2019
et janvier 2021

Maîtres d'ouvrage



19B rue de l'Epau
59230 SARS-ET-ROSIERES

Réalisation de l'étude

ENCIS Environnement



Préambule

ESCOFI Énergies Nouvelles, développeur et exploitant de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur les communes de Saint-Sulpice-les-Feuilles et de Vareilles respectivement dans les départements de la Haute Vienne (87) et de la Creuse (23).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser l'étude d'incidence Natura 2000, annexe de l'étude d'impact sur l'environnement.

Après avoir précisé le contexte réglementaire et la méthodologie utilisée, ce dossier présente, dans un premier temps les sites Natura 2000 identifiés.

Dans un troisième temps, il présente l'évaluation détaillée des incidences du projet retenu sur les sites Natura 2000.

Enfin, une quatrième partie décrit les mesures d'évitement, de réduction et de compensation inhérentes au projet.

Sommaire

Partie 1 : Cadre général du projet	7
1.1 Acteurs de l'étude.....	9
1.1.1 Porteur de projet.....	9
1.1.2 Auteurs de l'étude.....	9
1.2 Présentation du site étudié	9
Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode.....	11
2.1 Cadre réglementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens.....	13
2.2 Cadre réglementaire de l'étude d'incidence Natura 2000	13
2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000	14
2.3.1 Aires d'étude utilisées	14
2.3.2 Méthode d'analyse des incidences	14
Partie 3 : Description du projet.....	15
Partie 4 : Évaluation des incidences Natura 2000.....	19
4.1 Le réseau Natura 2000	21
4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée.....	21
4.2.1 Recensement des sites Natura 2000.....	21
4.2.2 Caractéristiques des sites Natura 2000 et groupes d'espèces à enjeu.....	22
4.3 Vallée de l'Anglin et affluents.....	23
4.3.1 Description de la zone.....	23
4.3.2 Intérêts et espèces cibles.....	23
4.3.3 Incidences du projet éolien.....	23
4.4 Vallée de la Creuse.....	24
4.4.1 Description de la zone	24
4.4.2 Intérêts et espèces cibles.....	24
4.4.3 Incidences du projet éolien.....	25
4.5 Vallée de la Creuse et affluents	26
4.5.1 Description de la zone.....	26
4.5.2 Intérêts et espèces cibles.....	26
4.5.3 Incidences du projet éolien.....	26
4.6 Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents	28


4.6.1 Description de la zone.....	28
4.6.2 Intérêts et espèces cibles.....	28
4.6.3 Incidences du projet éolien.....	29
4.7 Étangs du Nord de la Haute-Vienne	30
4.7.1 Description de la zone.....	30
4.7.2 Intérêts et espèces cibles.....	30
4.7.3 Incidences du projet éolien.....	30
4.8 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000.....	31
Partie 5 : Mesures de suppression et de réduction.....	33
Table des illustrations	39
Annexes	40

Partie 1 : Cadre général du projet


1.1 Acteurs de l'étude

1.1.1 Porteur de projet

Le projet éolien de Lif est développé par la société ESCOFI Énergies Nouvelles, société dépositaire des permis de construire et société d'exploitation du Parc éolien de Lif. Cette dernière exploitera le parc éolien.

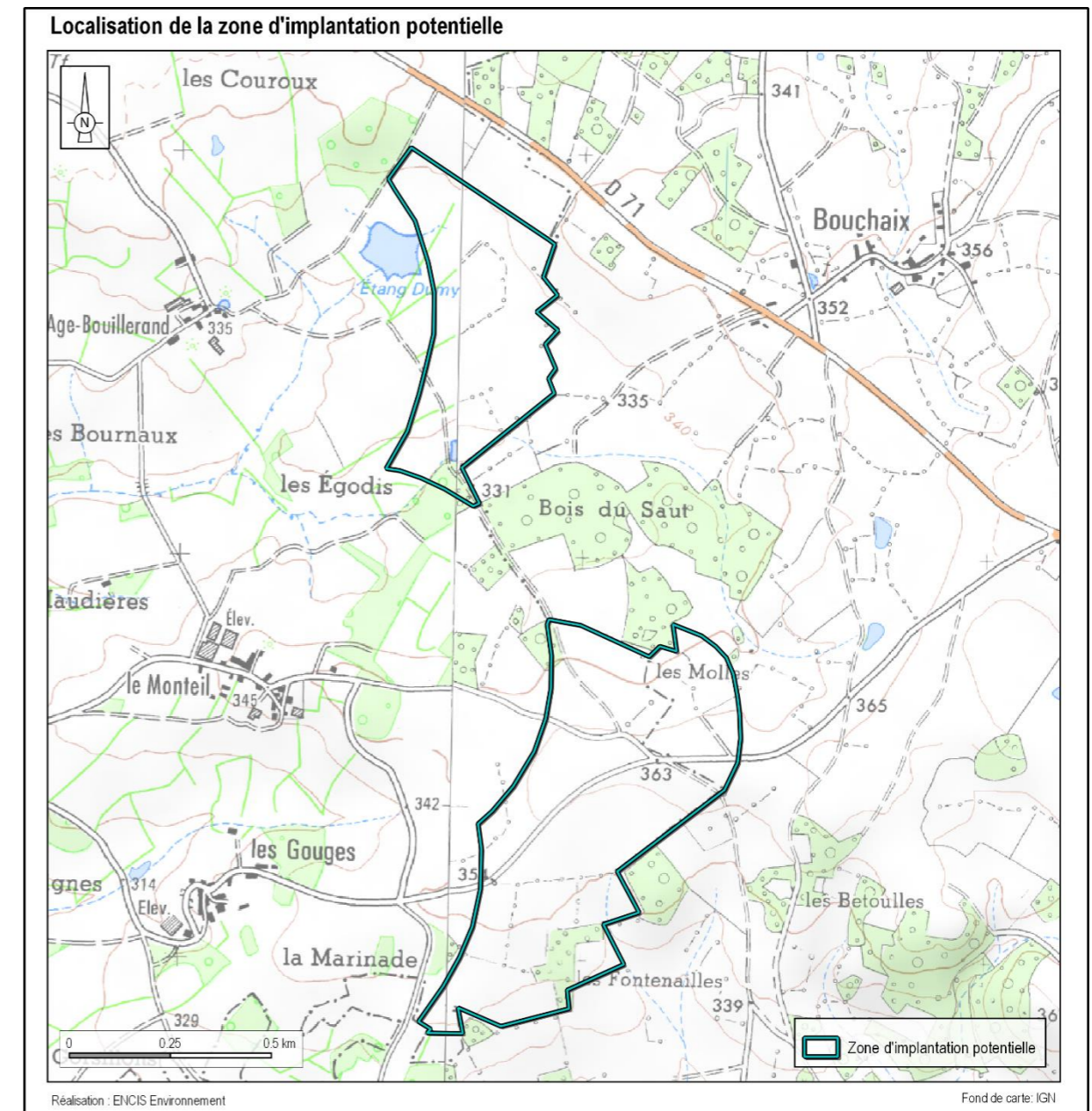
Destinataire		
Interlocuteurs	Tony MORISSEAU, Chargé de projets éoliens Grand Ouest	Marguerite-Marie BEAUCARNOT, Chef de projets éoliens
Adresse	1 avenue des Jades, 44338 Nantes Cedex 3	19B rue de l'Epau 59230 SARS-ET-ROSIERES
Téléphone	+33 (0)6 08 73 69 19	+33 (0)7 87 79 75 39

1.1.2 Auteurs de l'étude

Structure		
Adresse	Parc ESTER Technopole 21 rue Columbia 87 069 LIMOGES	
Téléphone	05 55 36 28 39	
Référent habitats naturels, flore et faune terrestre	Céline SERRES, Chargée d'études / Écologue	
Référent avifaune	Amandine DESTERNES, Responsable d'études / Ornithologue Floriane PASSAS, Chargée d'études / Ornithologue	
Référent chiroptère	Michaël LEROY, Responsable d'études / Chiroptérologue	
Coordination et correction de l'étude	Vincent PEROLLE, Responsable d'études / Écologue Pierre PAPON, Responsable d'études / Écologue	
Version / date	Version décembre 2018 complétée en octobre 2019 et janvier 2021	

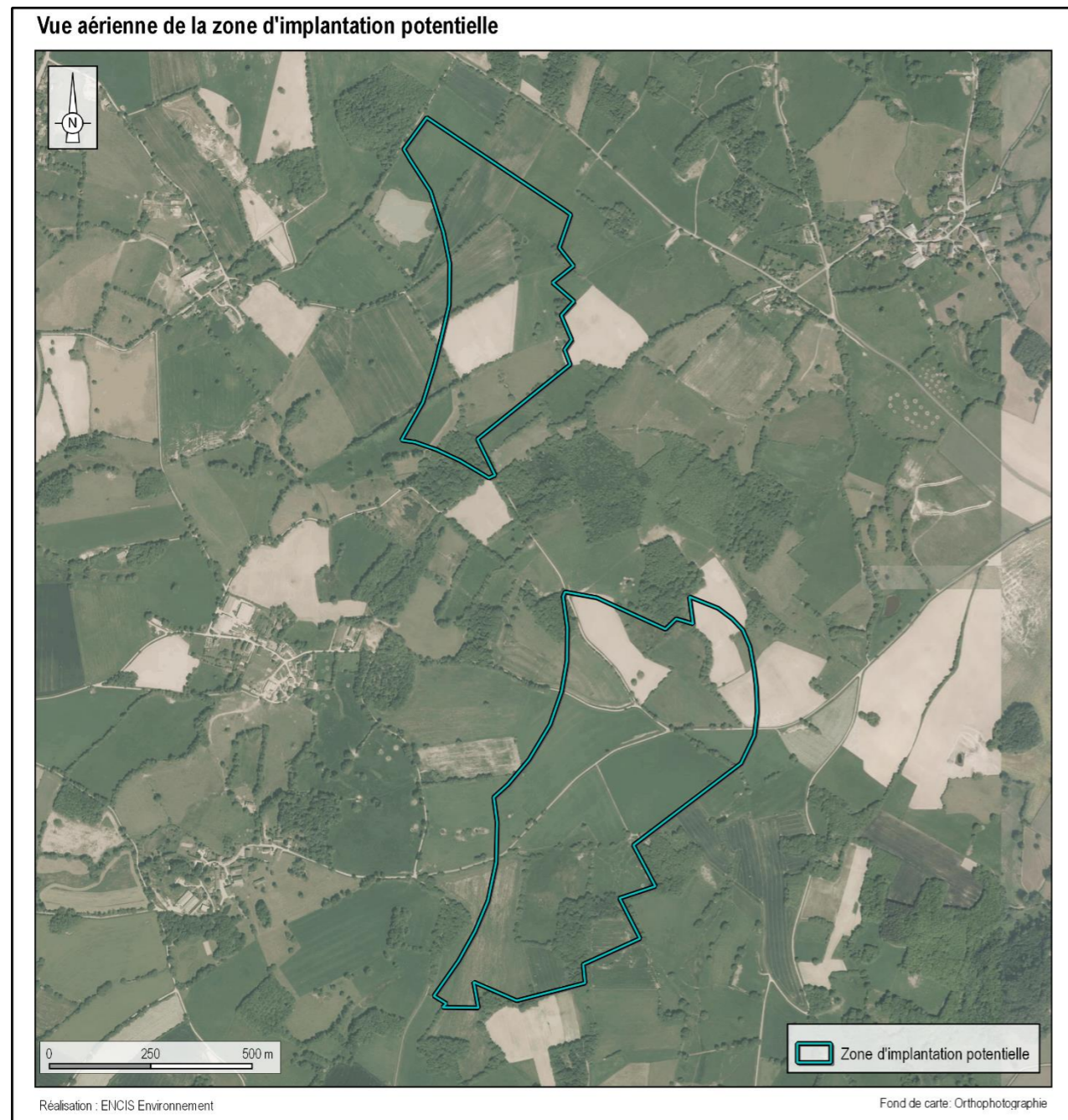
1.2 Présentation du site étudié

La zone d'implantation potentielle du parc éolien est localisée en région Nouvelle Aquitaine, à cheval sur les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, respectivement sur les communes de Saint-Sulpice-les-Feuilles et de Vareilles. Elle est située à l'est du bourg de Saint-Sulpice-les-Feuilles à environ cinq kilomètres.



Carte 1 : Localisation de la zone d'implantation potentielle

Enfin, le site d'implantation potentielle se trouve dans un secteur au relief relativement peu marqué. La zone est occupée par un bocage plus ou moins bien conservé. Si certains linéaires de haies ont été arrachés pour augmenter les surfaces cultivables, d'autres secteurs ont été conservés et présentent un réseau plus dense et ancien. Quelques parcelles boisées sont présentes. Enfin, on notera la présence de plusieurs cours d'eau, mares et étangs.



Carte 2 : Vue aérienne de la zone d'implantation potentielle

Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode

2.1 Cadre réglementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens

Projets éoliens, des installations classées pour la protection de l'environnement

La loi Grenelle II prévoit un régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) d'Autorisation pour les parcs éoliens comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Les décrets n°2011-984 et 2011-985 du 23 août 2011, ainsi que les arrêtés du 26 août 2011 fixent les modalités d'application de cette loi et devront être pris en compte dans l'étude d'impact. Cette dernière est désormais une pièce du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique du parc éolien.

L'Autorisation Environnementale Unique vise à simplifier les procédures sans diminuer le niveau de protection environnementale, à améliorer la vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet, et à accroître l'anticipation, la lisibilité et la stabilité juridique pour le porteur de projet.

Cette réforme est mise en œuvre par le biais de trois textes relatifs à l'Autorisation Environnementale : l'Ordonnance n°2017-80, le décret n°2017-81 et le décret n°2017-82, publiés le 26 janvier 2017. Ces textes créent un nouveau chapitre au sein du Code de l'Environnement, intitulé « Autorisation Environnementale » (articles L. 181-1 à L. 181-31 et R. 181-1 à R. 181-56).

Trois types de projets sont soumis à la nouvelle procédure : les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à la législation sur l'eau, les installations classées (ICPE) relevant du régime d'autorisation et, enfin, les projets soumis à évaluation environnementale non soumis à une autorisation administrative permettant de mettre en œuvre les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des atteintes à l'environnement. La réforme est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017.

La nouvelle autorisation se substitue, le cas échéant, à plusieurs autres procédures :

- autorisation spéciale au titre des réserves naturelles ou des sites classés,
 - dérogations aux mesures de protection de la faune et de la flore sauvages,
 - absence d'opposition au titre des sites Natura 2000,
 - déclaration ou agrément pour l'utilisation d'OGM,
 - agrément pour le traitement de déchets,
 - autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité,
 - autorisation d'émission de gaz à effet de serre (GES),
 - autorisation de défrichement.
- pour les éoliennes terrestres : permis de construire et autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne, des servitudes militaires et des abords des monuments historiques.

L'Autorisation Environnementale ne vaut Permis de Construire que pour ces dernières installations, le Gouvernement ayant choisi de ne pas remettre en cause le pouvoir des maires. La réforme modifie toutefois l'articulation entre Autorisation Environnementale et autorisation d'urbanisme : le Permis de

Construire peut désormais être délivré avant l'Autorisation Environnementale mais il est interdit de construire avant d'avoir obtenu cette dernière. La demande d'Autorisation Environnementale pourra être rejetée si elle apparaît incompatible avec l'affectation des sols prévue par les documents d'urbanisme. Toutefois, l'instruction d'un dossier dont la compatibilité n'est pas établie sera permise si une révision du plan d'urbanisme, permettant d'y remédier, est engagée.

Le dossier au sein duquel s'insère la présente étude d'impact constitue donc une demande d'Autorisation Environnementale Unique.

Contenu de l'étude

Le contenu de l'étude d'impact est fixé par l'article L.122-3 du Code de l'Environnement. Le décret d'application n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 vient préciser ce contenu. Sur la base de ces textes, le contenu de l'étude du milieu naturel est adapté à celui de l'étude d'impact complète. Ainsi le volet milieu naturel, faune et flore comporte les parties suivantes :

- cadrage général du projet (présentation du maître d'œuvre, des auteurs de l'étude et du site étudié),
- analyse des méthodes utilisées,
- analyse de l'état initial du milieu naturel,
- évaluation des variantes de projet envisagées,
- évaluation des impacts sur le milieu naturel,
- mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

2.2 Cadre réglementaire de l'étude d'incidence Natura 2000

L'évaluation des incidences du projet éolien sur des sites Natura 2000 a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation des sites, conformément au décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 qui précise notamment que les travaux et projets soumis à une étude d'impact au titre des articles L.122-1 à L.122-3 et des articles R.122-1 à R.122-16 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application des articles L.414-4 à L.414-7 et R.414-19 à R.414-26 du Code de l'Environnement. Pour cela, une présentation des sites Natura 2000 concernés est faite, y compris une carte de situation par rapport au projet. De plus, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés est décrit, de même que les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites. Enfin, une analyse démontre si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000

2.3.1 Aires d'étude utilisées

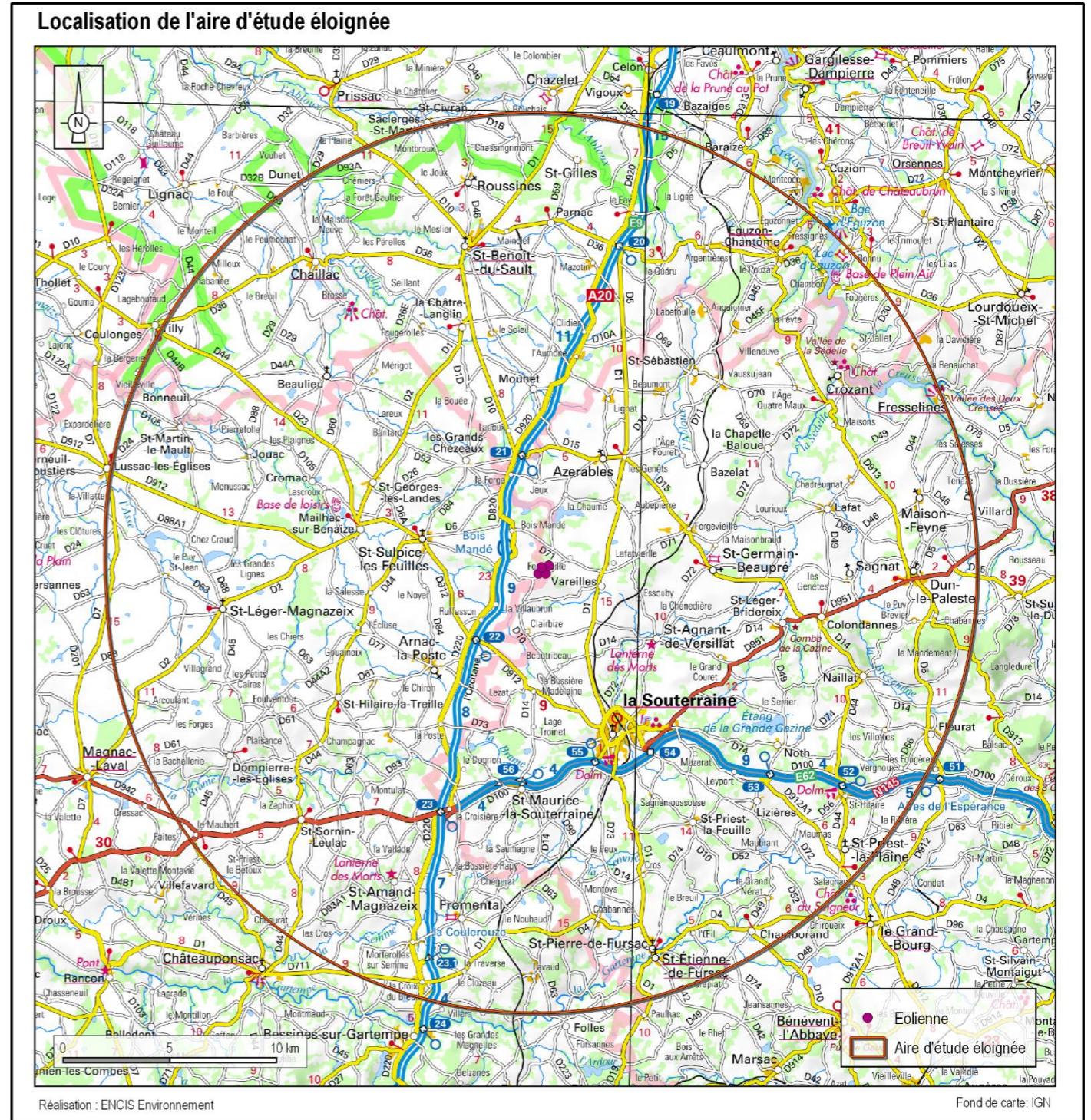
Sur la base des recommandations du *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*¹ (actualisation 2016), une **aire d'étude éloignée** a été mise en place (carte suivante).

Afin de déterminer les sites Natura 2000 potentiellement affectés par le projet de parc éolien, nous avons déterminé un périmètre de 15 km autour de celui-ci. Cette distance permet de prendre en compte les déplacements éventuels des espèces patrimoniales citées dans les sites Natura 2000 autour du projet.

2.3.2 Méthode d'analyse des incidences

L'analyse des incidences du projet retenu sur les sites Natura 2000 identifiés a été menée comme suit :

- référencement des sites Natura 2000 dans un rayon de 15 kilomètres autour du parc éolien (base de données des DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- présentation des enjeux par groupe d'espèces (flore, avifaune, chiroptères, amphibiens, reptiles, entomofaune) et par paramètres environnementaux (hydrologie, continuités écologiques, enjeux de conservation sur le site Natura 2000),
- analyse des effets induits par le parc éolien sur les sites Natura 2000 (analyse en terme d'impact sur les milieux naturels présents) et les espèces prioritaires qui les occupent (espèces listées comme inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE) et qui ont justifié la création de la zone de conservation. Ainsi, les espèces étudiées sont celles listées dans le premier tableau d'espèces de la fiche descriptive de chaque Natura 2000 (listes présentes en annexes de ce document),
- conclusion quant aux incidences avérées,
- mesures mises en place pour y remédier (si l'étude conclut à une incidence avérée).



Carte 3 : Aires d'étude utilisées pour l'étude des incidences Natura 2000

¹ Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de la Mer

Partie 3 : Description du projet

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques de la variante d'implantation retenue.

Nombre d'éoliennes	4 éoliennes
Puissance du parc éolien	De 16,8 à 21,2 MW
Hauteur de l'éolienne	200 m en bout de pale
Diamètre du rotor	158 m (GE158)
Hauteur du moyeu	121 m (GE158)
Voies d'accès créées	6 268,8 m ² (V150)
Voies d'accès renforcées	Environ 1 284 m ² (V150)
Plateformes de montage	Environ 8 632 m ² (V150)
Fondations	1 256 m ² (GE158 et N149)
Poste de livraison	45 m ²
Raccordement électrique interne	Environ 1 313 m (N149)

Tableau 1 : Principales caractéristiques de la variante d'implantation retenue

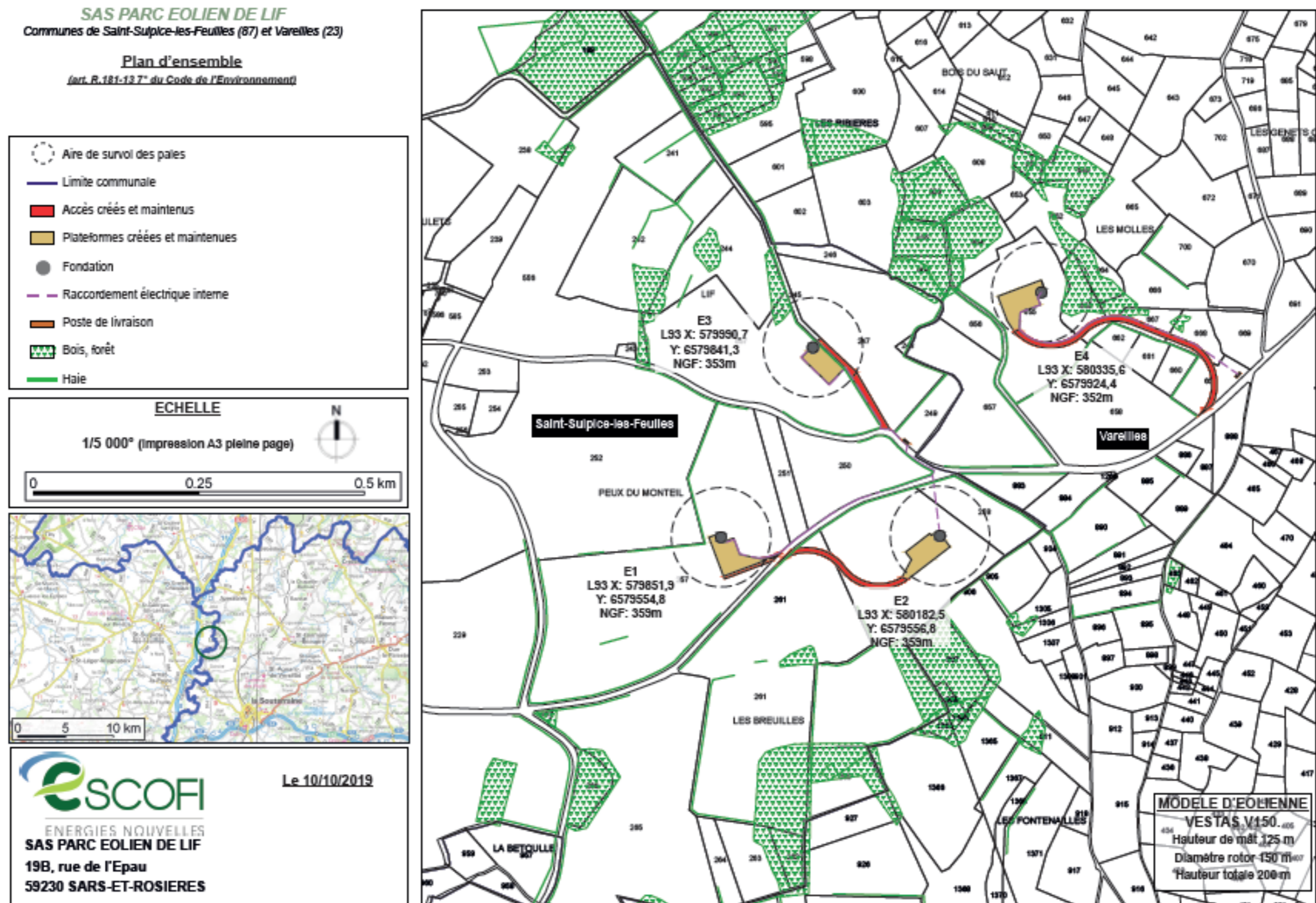
Les travaux durent environ 8 mois. La première étape de la phase de construction débute par l'aménagement des voies d'accès. Les chemins existants seront mis au gabarit si nécessaire (élargissement jusqu'à 5 mètres) et les carrefours seront adaptés au rayon de braquage des engins.

La seconde étape est la mise en place du réseau électrique. L'intégralité des réseaux sera enterrée à une profondeur de 0,8 à 1,2 m. Les tranchées seront réalisées. Celles-ci seront ensuite remblayées, et les voies empruntées restituées dans leur état initial.

La mise en place des fondations nécessite ensuite la réalisation d'un décaissement à l'emplacement de chaque éolienne. La mise en forme du béton est réalisée grâce à un coffrage. Une fois le béton sec, la terre est remblayée et compactée par-dessus la surface bétonnée, ainsi rendue invisible.

Enfin, les éléments constituant les éoliennes (tronçons de mâts, pales, nacelles et moyeux) sont acheminés sur le site par voie terrestre. Les composants sont stockés sur la plate-forme de montage. Des grues permettront ensuite d'ériger les structures.

La carte suivante présente la variante d'implantation retenue.



Carte 4 : Plan de masse du projet éolien

Partie 4 : Évaluation des incidences Natura 2000

4.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. Il s'agit donc de mettre en place une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur les milieux naturels en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles.

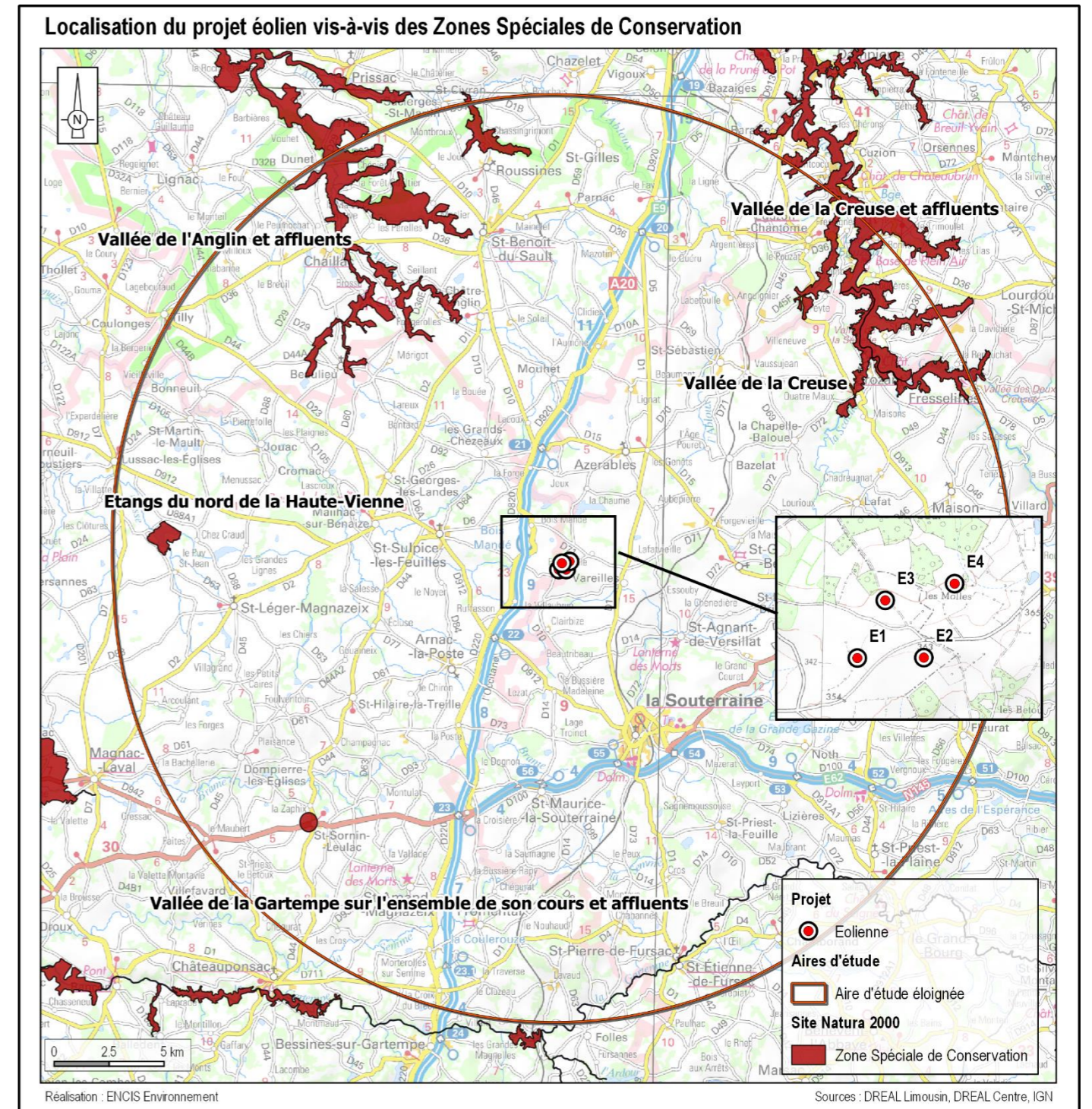
Ce réseau est constitué de :

- sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979). Dans le cadre de l'application de la directive européenne 79-409 sur la conservation des oiseaux sauvages, adoptée le 2 avril 1979, et remplacée par la nouvelle directive 2009/147/CE, le Ministère de l'Environnement a réalisé depuis 1982 un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.
- sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directive « Habitat » de 1992). La directive dite "Habitats" du 2 mai 1992 comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces sites d'intérêt communautaire (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

4.2 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée

4.2.1 Recensement des sites Natura 2000

Dans l'aire d'étude éloignée, on recense cinq sites Natura 2000, tous classés en ZSC. La carte suivante permet de localiser les sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 5 : Localisation du projet éolien vis-à-vis des sites Natura 2000

4.2.2 Caractéristiques des sites Natura 2000 et groupes d'espèces à enjeu

Le tableau suivant présente une synthèse des différents sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée. Y sont identifiés les différents ordres présentant une sensibilité.

Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance de l'éolienne la plus proche (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone				
					Habitat sensible	Flore	Avifaune	Chiroptère	Faune terrestre
ZSC	Vallée de l'Anglin et affluents	FR2400535	4 137	11,5 (E3)	x	x		x	x
ZSC	Vallée de la Creuse	FR7401129	490	13,9 (E4)	x			x	x
ZSC	Vallée de la Creuse et ses affluents	FR2400536	5 283	15,3 (E4)	x			x	x
ZSC	Vallée de la Gartempe et affluents	FR7401147	3 563	15,8 (E1)	x	x		x	x
ZSC	Étangs du nord de la Haute-Vienne	FR7401133	172	17,1 (E1)	x	x			x

Tableau 2 : Les sites Natura 2000 concernés par l'étude d'incidence

4.3 Vallée de l'Anglin et affluents

4.3.1 Description de la zone

Cette ZSC de 4 139 hectares, validée par l'arrêté du 23 avril 2010, se trouve à 11,5 kilomètres au nord-ouest de la première éolienne (E3). La zone correspond à un plateau de calcaire corallien entaillé par la vallée de l'Anglin, présentant une mosaïque de milieux remarquables : hautes falaises calcaires (les plus élevées de la région), grottes naturelles, pelouses sèches et fourrés thermophiles sur le rebord du plateau, prairies humides inondables et forêt alluviale en bordure de l'Anglin.

Ce site présente trois habitats prioritaires :

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

4.3.2 Intérêts et espèces cibles

Sur le plan phytocénologique et botanique, l'intérêt du site se concentre surtout sur les riches pelouses calcicoles xérophiles et la chénaie pubescente du rebord du plateau (nombreux taxons thermophiles dont plusieurs orchidées rares). Sur le plan faunistique, l'existence de plusieurs grottes dont l'une abrite d'importantes colonies de chiroptères ainsi que la présence de la Mulette épaisse dans les eaux de l'Anglin constituent les éléments majeurs.

Plusieurs groupes d'espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE sont concernés. Le principal est celui des chiroptères avec 5 espèces :

- Grand Rhinolophe,
- Petit Rhinolophe,
- Grand Murin,
- Murin à oreilles échancrées,
- Barbastelle d'Europe.

Deux espèces viennent s'ajouter à la liste :

- Mulette épaisse (mollusque),
- Lucane cerf-volant (coléoptère).

Parmi ces espèces, on notera que les cinq chauves-souris ont été recensées lors des inventaires de l'état initial du projet éolien de Lif. Enfin, même si aucun individu n'a été recensé, le Lucane cerf-volant est susceptible de fréquenter le site.

4.3.3 Incidences du projet éolien

4.3.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien de Lif se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

4.3.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le projet de parc éolien se situe dans le bassin versant de la Benaize, rivière affluente de l'Anglin. Il existe donc bien une liaison hydrographique entre le secteur du projet de Lif et la vallée de l'Anglin. En revanche, le linéaire sur la Benaize, entre le ruisseau le plus proche du parc éolien, et la ZSC de l'Anglin, est long de plus de 60 km. De plus, le ruisseau affluent de la Benaize le plus proche des aménagements est à quelques 150 m de l'éolienne E1. En ce sens, les risques de pollutions restent très limités.

Bien qu'une connexion hydrographique existe entre le site d'implantation du parc éolien et la ZSC de l'Anglin, il n'y aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000, notamment en raison de la très grande distance séparant le site de la ZSC (60 km de linéaire de cours d'eau).

4.3.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Sur les cinq espèces de chiroptères d'intérêt patrimonial du site Natura 2000, toutes ont été recensées lors de l'état initial sur le site du projet éolien de Lif : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

Lors de la phase annuelle d'activité, chaque chauve-souris parcourt chaque nuit une certaine distance depuis son gîte de repos diurne pour chasser. Les différentes espèces sont caractérisées par la taille de leur territoire de chasse.

La distance séparant la limite sud de la ZSC et l'éolienne la plus proche (E3) est de 11,5 km.

Pour la Barbastelle d'Europe, le rayon de déplacement est un peu plus important, d'environ 4,5 km d'après Dietz *et al.* (2009, p. 339). Ainsi, les Barbastelles d'Europe fréquentant la ZSC ne sont pas susceptibles de chasser sur le site de Lif. De plus, la Barbastelle d'Europe ne fait pas partie des espèces de chauve-souris sensibles à l'éolien, notamment en raison de leur mode de chasse très proche des structures arborées.

Sur les cinq espèces concernées, le Grand murin est celle possédant la plus grande capacité de

déplacement, avec des distances pouvant dépasser les 25 km autour du gîte (Dietz *et al.*, 2009). Ainsi, les populations de la ZSC sont tout à fait capables de fréquenter le site de Lif. Cependant, à l'instar des autres espèces précédentes, le Grand Murin apparaît comme une espèce peu sensible aux risques de collision. De plus, elle a été peu contactée sur le site et présente par conséquent une activité évaluée très faible. Le risque d'incidence du projet sur les populations de Grand Murin de la ZSC est par conséquent négligeable.

Le Murin à oreilles échancrées peut se déplacer sur de plus grandes distances, ne dépassant pour autant pas les 12,5 km (Dietz *et al.*, 2009, p.245). Ainsi, les individus des populations de la ZSC peuvent difficilement aller en limite du site de Lif. Par ailleurs, le niveau d'activité relevé pour cette espèce sur le site est faible. Ajoutant à cela le faible risque de mortalité de l'espèce vis-à-vis de l'éolien, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.

Pour le Grand Rhinolophe, le rayon de déplacement de cette espèce est en moyenne de 2,5 km et un maxima à 6 km. Cette distance apparaît importante et les probabilités de voir les populations de la ZSC chasser sur la zone de Lif est nul.

Enfin, pour le Petit Rhinolophe, cette distance apparaît importante et les probabilités de voir les populations de la ZSC chasser sur la zone de Lif est nul. En effet, d'après la bibliographie, le rayon d'action du Petit Rhinolophe entre son gîte et son terrain de chasse est de 2,5 km en moyenne (Dietz *et al.* 2009).

Sur les cinq espèces de chauve-souris recensées sur le site de Lif, et présentes au sein de la ZSC de la Vallée de l'Anglin et affluents, deux d'entre elles présentent des rayons de déplacements suffisants pour que certains individus puissent fréquenter les deux secteurs. Cependant, le Murin à oreilles échancrées et le Grand Murin ne font pas partie des espèces qualifiées de « sensibles à l'éolien ». De plus, leur activité sur le site de Lif reste très faible à faible.

En conséquence, il apparaît que le futur parc éolien de Lif n'aura pas d'effet notable dommageable sur les populations de chiroptères d'intérêt du site Natura 2000.

4.3.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Le Lucane cerf-volant, présent sur le site Natura 2000 et potentiellement sur le site du projet éolien de Lif, est inféodé au bois mort ou sénescant. Ce type d'habitat est largement présents sur et à proximité du site du futur parc. L'aménagement ne remet pas en cause la bonne conservation des populations locales. De plus, la distance séparant la ZSC et le site du projet éolien de Lif est suffisamment importante pour que les populations de la ZSC ne soient pas impactées par la mise en place du parc.

En conclusion, la création du parc éolien de Lif n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

4.4 Vallée de la Creuse

4.4.1 Description de la zone

Cette ZSC de 490 hectares, validée par l'arrêté du 26 décembre 2008, se trouve à 13,9 kilomètres au nord-est de la première éolienne (E4).

Localisée à la limite de la Haute-Marche et du Bas-Berry, la vallée de la Creuse constitue à cet endroit (entre Fresselines et Crozant), une véritable zone frontière tant sur le plan géographique (entre Massif Central et Bassin Parisien) que géologique (terrains cristallins et sédimentaires).

Sur les milieux naturels présents, deux sont classés prioritaires :

- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*,
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*),

4.4.2 Intérêts et espèces cibles

Le cortège floristique est bien représenté avec la présence d'espèces communes à l'ensemble de la région mais également d'espèces montagnardes plus exceptionnelles. Sur le plan faunistique, le secteur des ruines de Crozant constitue un lieu d'hivernage pour plusieurs espèces de chauves-souris.

Le cortège d'espèces présentes et inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore est constitué de plusieurs groupes.

Pour les espèces aquatiques :

- Moule perlière (mollusque)

Pour les insectes :

- Agrion de mercure (odonate),
- Lucane cerf-volant (coléoptère),

Pour les chiroptères :

- Grand Rhinolophe,
- Petit Rhinolophe,
- Barbastelle d'Europe,
- Murin à oreilles échancrées,
- Grand Murin.

Pour les autres mammifères :

- Loutre d'Europe,

Enfin, pour les amphibiens :

- Sonneur à ventre jaune (crapaud).

Sur ce cortège, on notera que les cinq espèces de chauves-souris ont été recensées sur le site du projet éolien de Lif. On notera que des milieux présents sur ce dernier ont été évalués favorables au Lucane cerf-volant. Aucune des autres espèces n'a été référencée lors de l'état initial.

4.4.3 Incidences du projet éolien

4.4.3.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien de Lif se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place du parc éolien et de ses aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

4.4.3.2 Évaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Le projet éolien est situé dans le bassin de la Benaize. Ce projet n'est par conséquent pas situé dans le bassin versant de la Creuse. L'hydrologie de ce dernier ne sera donc pas affectée par une éventuelle pollution lors de la création du parc éolien.

La création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

4.4.3.3 Évaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, l'ensemble de ces espèces a également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Lif : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

La distance séparant la limite sud-ouest de la ZSC et l'éolienne la plus proche (E4) est de 13,9 km. Ainsi, pour le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe et le Murin à oreilles échancrées, cette distance apparaît importante pour ces espèces à faible rayon d'action (de 2,5 à 6 km pour les trois premières et 12,5 km pour la dernière)². Par conséquent, la probabilité que les populations de ces trois espèces présentes sur la ZSC fréquentent le site de Lif est quasi-nulle.

En revanche, le Grand Murin possède des capacités de déplacement pouvant dépasser les 25 km autour du gîte (Dietz *et al.*, 2009). Ainsi, les populations de la ZSC sont tout à fait capables de fréquenter le site de Lif. On notera toutefois que le Grand Murin apparaît comme une espèce peu sensible aux risques de collision. De plus, elle a été peu contactée sur le site et présente par conséquent une activité évaluée très

faible. Le risque d'incidence du projet sur les populations de Grand Murin de la ZSC est par conséquent négligeable.

Sur les cinq espèces de chauve-souris recensées sur le site du projet éolien de Lif, et présentes au sein de la ZSC de la vallée de la Creuse, seul le Grand Murin présente un rayon de déplacement suffisant pour que certains individus puissent fréquenter les deux secteurs. Cependant, cette espèce ne fait pas partie des espèces qualifiées de « sensibles à l'éolien ». De plus, son activité sur le site de Lif reste très faible.

En conséquence, il apparaît que le futur parc éolien de Lif n'aura pas d'effet notable dommageable sur les populations de chiroptères d'intérêt du site Natura 2000.

4.4.3.4 Évaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le Sonneur à ventre jaune, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000, n'a pas été recensé lors de l'état initial.

La construction du parc éolien de Lif n'aura donc aucun effet notable dommageable sur l'espèce d'amphibien patrimoniale du site Natura 2000.

4.4.3.5 Évaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Les espèces d'insectes remarquables présentes sur le site Natura 2000 fréquentent les milieux aquatiques et humides ainsi que le bois mort ou sénescant. Aucun habitat naturel aquatique ou humide n'est concerné par la mise en place d'éoliennes ou de leurs aménagements connexes.

Lors des travaux, un arbre mort devra être abattu, mais celui-ci sera laissé sur place, au sol, afin de maintenir un habitat favorable aux insectes saproxylophages comme le Lucane cerf-volant. Enfin, la distance séparant les deux sites s'avère suffisamment importante pour que les populations de la ZSC ne fréquentent pas le secteur d'implantation du projet de Lif.

En conclusion, la création du parc éolien de Lif n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

² Arthur et Lemaire, 2009 et 2015 ; Dietz *et al.*, 2009

4.5 Vallée de la Creuse et affluents

4.5.1 Description de la zone

Cette ZSC de 5 283 hectares, validée par l'arrêté du 23 avril 2010, se trouve à 15,8 kilomètres au nord-est de la première éolienne (E4).

La partie amont est constituée de gorges siliceuses appartenant aux contreforts du Massif Central. Elle est largement boisée mais recèle des landes et éboulis. La partie aval correspond à des coteaux calcaires.

Sur les milieux naturels présents, trois sont classés prioritaires :

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*,
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*),

4.5.2 Intérêts et espèces cibles

Cette ZSC comprend des habitats rares dans la région où les zones à relief accusées sont quasi-inexistantes. Ces habitats sont pour la plupart en bon état. Le site abrite d'importantes populations de chauves-souris et notamment la seule colonie de reproduction connue en région Centre de Rhinolophe euryale. La partie amont du site héberge une population importante de Sonneur à ventre jaune.

Le cortège d'espèces présentes et inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore est constitué de plusieurs groupes.

Pour les espèces aquatiques :

- Mulette épaisse (mollusque),
- Lamproie de Planer (agnathe),
- Lamproie marine (agnathe),
- Alose vraie (poisson),
- Chabot commun (poisson),
- Bouvière (poisson).

Pour les insectes :

- Cordulie à corps fin (odonate),
- Agrion de mercure (odonate),
- Cuivré des marais (papillon),
- Damier de la succise (papillon),
- Lucane cerf-volant (coléoptère),
- Grand Capricorne du chêne (coléoptère),

- Pique-prune (coléoptère).

Pour les chiroptères :

- Grand Rhinolophe,
- Petit Rhinolophe,
- Rhinolophe euryale,
- Barbastelle d'Europe,
- Murin à oreilles échancrées,
- Murin de Bechstein,
- Grand Murin.

Pour les autres mammifères :

- Loutre d'Europe,
- Castor d'Europe,

Pour les reptiles :

- Cistude d'Europe (tortue),

Enfin, pour les amphibiens :

- Triton crêté (urodèle),
- Sonneur à ventre jaune (anoure).

Sur ce cortège, six espèces de chauves-souris ont été recensées sur le site de Lif. On notera que des milieux présents sur ce dernier ont été évalués favorables au Lucane cerf-volant et au Grand Capricorne du chêne. Aucune des autres espèces de la ZSC n'a été référencée lors de l'état initial du projet de Lif.

4.5.3 Incidences du projet éolien

4.5.3.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien de Lif se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place du parc éolien et de ses aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

4.5.3.2 Évaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Le projet éolien est situé dans le bassin de la Benaize. Ce projet n'est par conséquent pas situé dans le bassin versant de la Creuse. L'hydrologie de ce dernier ne sera donc pas affectée par une éventuelle pollution lors de la création du parc éolien.

La création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

4.5.3.3 Évaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, six ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien des Lif : la Barbastelle d'Europe, le Petit rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Grand murin, le Murin de Bechstein et le Murin à oreilles échancrées.

La distance séparant la limite ouest de la ZSC et l'éolienne la plus proche (E4) est de 15,8 km. Ainsi, pour le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein et le Murin à oreilles échancrées, cette distance apparaît importante pour ces espèces à faible rayon d'action (de 1 km à 6 km pour les quatre premières et 12,5 km pour la dernière)³. Par conséquent, la probabilité que les populations de ces espèces présentes sur la ZSC fréquentent le site du projet éolien de Lif est quasi-nulle.

En revanche, le Grand Murin possède des capacités de déplacement pouvant dépasser les 25 km autour du gîte (Dietz *et al.*, 2009). Ainsi, les populations de la ZSC sont tout à fait capables de fréquenter le site du projet éolien de Lif. On notera toutefois que le Grand Murin apparaît comme une espèce peu sensible aux risques de collision. De plus, elle a été peu contactée sur le site et présente par conséquent une activité évaluée très faible. Le risque d'incidence du projet sur les populations de Grand Murin de la ZSC est par conséquent négligeable.

Sur les six espèces de chauve-souris recensées sur le site de Lif, et présentes au sein de la ZSC de la Vallée de la Creuse et affluents, seul le Grand Murin présente un rayon de déplacement suffisant pour que certains individus puissent fréquenter les deux secteurs. Cependant, cette espèce ne fait pas partie des espèces qualifiées de « sensibles à l'éolien ». De plus, son activité sur le site de Lif reste très faible.

En conséquence, il apparaît que le futur parc éolien de Lif n'aura pas d'effet notable dommageable sur les populations de chiroptères d'intérêt du site Natura 2000.

4.5.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le Sonneur à ventre jaune, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000, n'a pas été recensé lors de l'état initial.

La construction du parc éolien de Lif n'aura donc aucun effet notable dommageable sur l'espèce d'amphibien patrimoniale du site Natura 2000.

4.5.3.5 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Les espèces d'insectes remarquables présentes sur le site Natura 2000 fréquentent les milieux aquatiques et humides ainsi que le bois mort ou sénescant. Aucun habitat naturel aquatique ou humide n'est concerné par la mise en place d'éoliennes ou de leurs aménagements connexes.

Lors des travaux, un arbre mort devra être abattu, mais celui-ci sera laissé sur place, au sol, afin de maintenir un habitat favorable aux insectes saproxylophages comme le Lucane cerf-volant. Enfin, la distance séparant les deux sites s'avère suffisamment importante pour que les populations de la ZSC ne fréquentent pas le secteur d'implantation du projet de Lif.

En conclusion, la création du parc éolien de Lif n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

³ Arthur et Lemaire, 2009 et 2015 ; Dietz *et al.*, 2009

4.6 Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

4.6.1 Description de la zone

Cette ZSC de 3 563 hectares, validée par les arrêtés du 13 avril 2007 et du 17 septembre 2008, se trouve à 15,8 kilomètres au sud de l'éolienne E1. La Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et ses affluents a été désignée comme Zone Spéciale de Conservation par arrêté de création le 13 avril 2007. Ce site traverse le nord de la Haute-Vienne (30 communes sont concernées) ainsi qu'une partie de la Creuse (sur 23 communes).

Cette ZSC comprend la vallée de la Gartempe de ses sources jusqu'au département de la Vienne, ainsi que celles de certains affluents : la Brame, la Glayeule, l'Ardour, le Rivalier et les petits affluents en amont de la Gartempe. Elle comprend également les parcelles riveraines, composées notamment de forêts caducifoliées, de landes et de prairies humides. Ce site présente une grande diversité écologique, puisqu'il accueille 10 milieux naturels dont trois classés comme prioritaires à l'échelle européenne :

- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*,
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*),

4.6.2 Intérêts et espèces cibles

Le principal intérêt du site est la présence du Saumon atlantique, faisant l'objet d'un plan de réintroduction commencé depuis les années 1980. D'autres poissons migrateurs sont de retour dans cette rivière, tels que la Lamproie marine. La reproduction naturelle du Saumon sur le bassin versant de la Gartempe est avérée depuis 2002. D'autres espèces aquatiques remarquables sont présentes de manière isolée sur le site : Moule perlière, Ecrevisse à pieds blancs ou encore Lamproie de Planer. Ces espèces sont considérées comme des indicateurs biologiques de la bonne qualité des eaux. La Loutre d'Europe est également présente.

Plusieurs espèces de chauves-souris fréquentent le site en période hivernale et estivale, dont le Grand Murin et le Petit Rhinolophe qui chassent dans les bocages, les prairies extensives et les forêts de feuillus âgés.

Les milieux aquatiques, la végétation rivulaire ainsi que les prairies humides accueillent plusieurs espèces d'insectes d'intérêt communautaire : le Damier de la succise, le Cuivré des marais, la Cordulie à corps fin ou encore l'Agrion de Mercure. Les arbres creux et le bois mort sont fréquentés par le Pique-prune ainsi que par le Lucane cerf-volant, encore abondant en Limousin.

Enfin, une espèce d'amphibien d'intérêt communautaire est présente sur ce site, il s'agit du Sonneur

à ventre jaune, pour lequel la partie occidentale du Massif Central constitue l'un des principaux bastions en Europe.

En résumé, plusieurs groupes d'espèces inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE sont concernés.

Pour les espèces aquatiques :

- Moule perlière (mollusque),
- Ecrevisse à pattes blanches (crustacé),
- Lamproie de Planer (agnathe),
- Saumon atlantique (poisson),
- Chabot commun (poisson).

Pour les insectes :

- Cordulie à corps fin (odonate),
- Agrion de mercure (odonate),
- Cuivré des marais (papillon),
- Damier de la succise (papillon),
- Lucane cerf-volant (coléoptère),
- Pique-prune (coléoptère).

Pour les chiroptères :

- Grand Rhinolophe,
- Petit Rhinolophe,
- Barbastelle d'Europe,
- Murin de Bechstein,
- Grand Murin.

Pour les autres mammifères :

- Loutre d'Europe,
- Castor d'Europe

Enfin, pour les amphibiens :

- Sonneur à ventre jaune (anoure).

On notera pour finir une plante, l'Hypne brillante, mousse inféodées au milieu humide.

Parmi ces espèces, plusieurs ont été recensées sur le site de Lif. Nous retrouvons cinq espèces de chiroptères sur les cinq présents. On notera que des milieux présents sur ce dernier ont été évalués favorables au Lucane cerf-volant et au Grand Capricorne du chêne. Aucune des autres espèces de la ZSC n'a été référencée lors de l'état initial du projet de Lif.

4.6.3 Incidences du projet éolien

4.6.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien de Lif se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place du parc éolien et de ses aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

4.6.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Le projet éolien est situé dans le bassin de la Benaize, affluent de l'Anglin, lui-même affluent de la Gartempe. Ce projet est par conséquent situé dans le bassin versant de la Gartempe. Cependant, la confluence entre l'Anglin et la Gartempe est située en aval de la ZSC. Par conséquent, l'hydrologie de la ZSC ne sera en rien affectée par une éventuelle pollution lors de la création du parc éolien. De même, la Loutre ainsi que les espèces remarquables de poissons et d'invertébrés aquatiques présentes dans le site Natura 2000 ne seront pas impactées par la mise en place du parc éolien.

La création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

4.6.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Plusieurs espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, toutes ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien de Lif : la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Grand Murin et le Murin de Bechstein. Ces cinq espèces fréquentent la Zone Spéciale de Conservation en hiver (hibernation) et/ou en été (reproduction).

La distance séparant la limite nord de la ZSC et l'éolienne la plus proche (E1) est de 15,7 km. Il est important de noter qu'une partie isolée de la ZSC (carte précédente), correspondant à une colonie de reproduction de Grand Murin, localisée dans l'église de Saint-Sornin-Leulac. Concernant les quatre autres espèces, la distance entre le projet et la ZSC est par conséquent plus importante, supérieure à 16 km. Ainsi, pour le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein, cette distance apparaît importante pour ces espèces à faible rayon d'action (de 1 à 6 km)⁴. Par conséquent, la probabilité que les populations de ces quatre espèces présentes sur la ZSC fréquentent le site de Lif est quasi-nulle.

En revanche, le Grand Murin possède des capacités de déplacement pouvant dépasser les 25 km autour du gîte (Dietz *et al.*, 2009). Ainsi, les populations de la ZSC sont tout à fait capables de fréquenter le

site de Lif. On notera toutefois que le Grand Murin apparaît comme une espèce peu sensible aux risques de collision. De plus, elle a été peu contactée sur le site et présente par conséquent une activité évaluée très faible. Le risque d'incidence du projet sur les populations de Grand Murin de la ZSC est par conséquent négligeable.

Sur les cinq espèces de chauve-souris recensées sur le site du projet éolien de Lif, et présentes au sein de la ZSC de la Vallée de la Gartempe et affluents, seul le Grand Murin présente un rayon de déplacement suffisant pour que certains individus puissent fréquenter les deux secteurs. Cependant, cette espèce ne fait pas partie des espèces qualifiées de « sensibles à l'éolien ». De plus, son activité sur le site de Lif reste très faible. En conséquence, il apparaît que le futur parc éolien de Lif n'aura pas d'effet notable dommageable sur les populations de chiroptères d'intérêt du site Natura 2000.

4.6.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les amphibiens

Le Sonneur à ventre jaune, espèce patrimoniale présente au sein du site Natura 2000, n'a pas été recensé sur le site du projet éolien de Lif. Il est cependant susceptible de s'y trouver ponctuellement. Seule la phase de travaux de construction et de démantèlement du parc éolien peut avoir des impacts négatifs sur cette espèce. Or, des précautions ont été prises lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement afin de limiter au maximum ces impacts. De plus, au vu de la distance importante qui sépare le futur parc éolien du site Natura 2000, il est peu probable que les individus des populations de Sonneurs à ventre jaune vivants sur la ZSC viennent fréquenter le parc éolien.

La construction du parc éolien de Lif n'aura donc aucun effet notable dommageable sur l'espèce d'amphibien patrimoniale du site Natura 2000.

4.6.3.5 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Les espèces d'insectes remarquables présentes sur le site Natura 2000 fréquentent les milieux aquatiques et humides ainsi que le bois mort ou sénescant. Aucun habitat naturel aquatique ou humide n'est concerné par la mise en place d'éoliennes ou de leurs aménagements connexes.

Lors des travaux, un arbre mort devra être abattu, mais celui-ci sera laissé sur place, au sol, afin de maintenir un habitat favorable aux insectes saproxylophages comme le Lucane cerf-volant. Enfin, la distance séparant les deux sites s'avère suffisamment importante pour que les populations de la ZSC ne fréquentent pas le secteur d'implantation du projet de Lif.

En conclusion, la création du parc éolien de Lif n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

⁴ Arthur et Lemaire, 2009 et 2015 ; Dietz *et al.*, 2009

4.7 Étangs du Nord de la Haute-Vienne

4.7.1 Description de la zone

Cette ZSC de 172 hectares, validée par l'arrêté du 26 décembre 2008, se trouve à 17,1 kilomètres à l'ouest de la première éolienne (E1). Ce site est composé de deux étangs proches de la Brenne.

Ce site présente deux habitats prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

4.7.2 Intérêts et espèces cibles

Situés dans une zone bocagère non éloignée de la Brenne, les étangs du nord de la Haute-Vienne sont des étangs très anciens qui présentent un intérêt biologique certain notamment sur le plan de l'avifaune. L'étang du Moustiers apparaît comme très favorable pour la Cistude d'Europe (le plus intéressant du Limousin). Station géographiquement proche des populations indigènes.

4 espèces présentes sur ce site sont inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE :

- Flûteau nageant (plante),
- Cistude d'Europe (tortue),
- Cuivré des marais (papillon),
- Lucane cerf-volant (coléoptère).

Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site de Lif. Cependant, les habitats présents sont susceptibles d'abriter le Lucane cerf-volant.

4.7.3 Incidences du projet éolien

4.7.3.1 Évaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien de Lif se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

4.7.3.2 Évaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Le Lucane cerf-volant, présent sur le site Natura 2000 et potentiellement présent sur le site de Lif, est inféodé au bois mort ou sénescant. Ce type d'habitat est largement présents sur et à proximité du site du futur parc, et l'aménagement ne remet pas en cause la bonne conservation des populations locales.

Lors des travaux, un arbre mort devra être abattu, mais celui-ci sera laissé sur place, au sol, afin de maintenir un habitat favorable aux insectes saproxylophages comme le Lucane cerf-volant. Enfin, la distance séparant les deux sites s'avère suffisamment importante pour que les populations de la ZSC ne fréquentent pas le secteur d'implantation du projet de Lif.

En conclusion, la création du parc éolien de Lif n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

4.8 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000

Cinq sites du réseau Natura 2000 sont présents dans l'aire d'étude éloignée, distants de 11,5 à 17,1 kilomètres de l'éolienne la plus proche. Tous sont liés à la présence de l'eau, avec des vallées (l'Anglin, la Gartempe et la Creuse) et des étangs. Ainsi, une grande partie des espèces d'intérêt communautaire ayant entraîné la création de ces zones spéciales de conservation, sont inféodées au milieu aquatique (poissons, crustacés, Loutre, odonates, plantes aquatiques, etc.). Pour la vallée de la Creuse, il n'existe pas de lien hydrographique direct avec les réseaux des sites Natura 2000, excluant ainsi les risques d'incidences de type amont/aval. Pour les ZSC de la Vallée de l'Anglin et ses affluents, et pour la vallée de la Gartempe, il a été montré que la zone des travaux n'était pas connectée directement au réseau par des écoulements permanents et que les risques de pollution restaient très faibles. La distance entre le tronçon du cours d'eau le plus proche des travaux et la ZSC (plus de 60 km de linéaire de cours d'eau), rend la probabilité d'impact de type amont/aval très réduite.

Outre les espèces liées aux milieux aquatiques, le groupe présentant le plus d'espèces communes entre les ZSC et le site de Lif, est celui des chauves-souris. Parmi elles, six espèces sont à mentionner : la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées et le Grand Murin. Les quatre premières ont des distances de déplacements autour de leur gîte relativement restreintes (entre 1 et 6 kilomètres). Le Murin à oreilles échancrées peut se déplacer jusqu'à 12 km environ, tandis que le Grand Murin peut parcourir au-delà de 25 km pour chasser. Par conséquent, les différentes distances séparant les ZSC et le site des Lif ont été analysées. Il en ressort principalement que seules les populations de Grand Murin présentes au sein des ZSC présentent des probabilités de fréquenter également le site de Lif. Cependant, l'espèce reste peu sensible vis-à-vis des parcs éoliens et l'activité relevée sur le site de Lif est très faible.

Par conséquent, le futur parc éolien de Lif n'aura pas d'effet notable dommageable sur les espèces et habitats d'intérêt des différents sites Natura 2000. Le projet est compatible avec les dynamiques des populations et des habitats et n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des sites Natura 2000. De fait, aucun impact significatif ni aucune incidence du projet sur les sites Natura 2000 n'est à attendre.

Partie 5 : Mesures de suppression et de réduction

D'après l'article R.122-4 modifié par décret n°2016-1110 du 11 août 2016, l'étude d'impact doit contenir : « 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

- éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

- compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ainsi que d'une présentation des principales modalités de suivi de ces mesures et du suivi de leurs effets sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ;

10° Une description des méthodes de prévision ou des éléments probants utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement. »

Les différentes études et préconisations réalisées dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact ont participé au dimensionnement du projet retenu. Cette partie du rapport permet de présenter les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi qui ont été acceptées par le maître d'ouvrage pour favoriser l'intégration du projet au sein des milieux naturels.

Certaines d'entre elles ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'elles ont été intégrées dans la conception du projet et elles sont reprises dans le chapitre 6.1 du tome 4.4 de l'étude d'impact du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir (cf. chapitres 6.2, 6.3 et 6.4 du tome 4.4).

Les diverses mesures prises dans le cadre du développement du projet sont définies selon un principe chronologique :

Mesure d'évitement : mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une variante d'implantation, qui permet d'éviter un impact sur l'environnement.

Mesure de réduction : mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon à prévenir l'apparition d'un impact.

Mesure de compensation : mesure visant à offrir une contrepartie à un impact dommageable non réductible provoqué par le projet pour permettre de recréer globalement, sur site ou à proximité, la valeur initiale du milieu.

Mesure d'accompagnement et de suivi : autre mesure proposée par le maître d'ouvrage et participant à l'acceptabilité du projet ou mesure visant à apprécier l'efficacité des mesures et les impacts réels lors de l'exploitation.

Afin d'assurer leur efficacité dans la durée, l'essentiel des renseignements suivants est associé à chacune des mesures :

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure
- Modalités de suivi le cas échéant

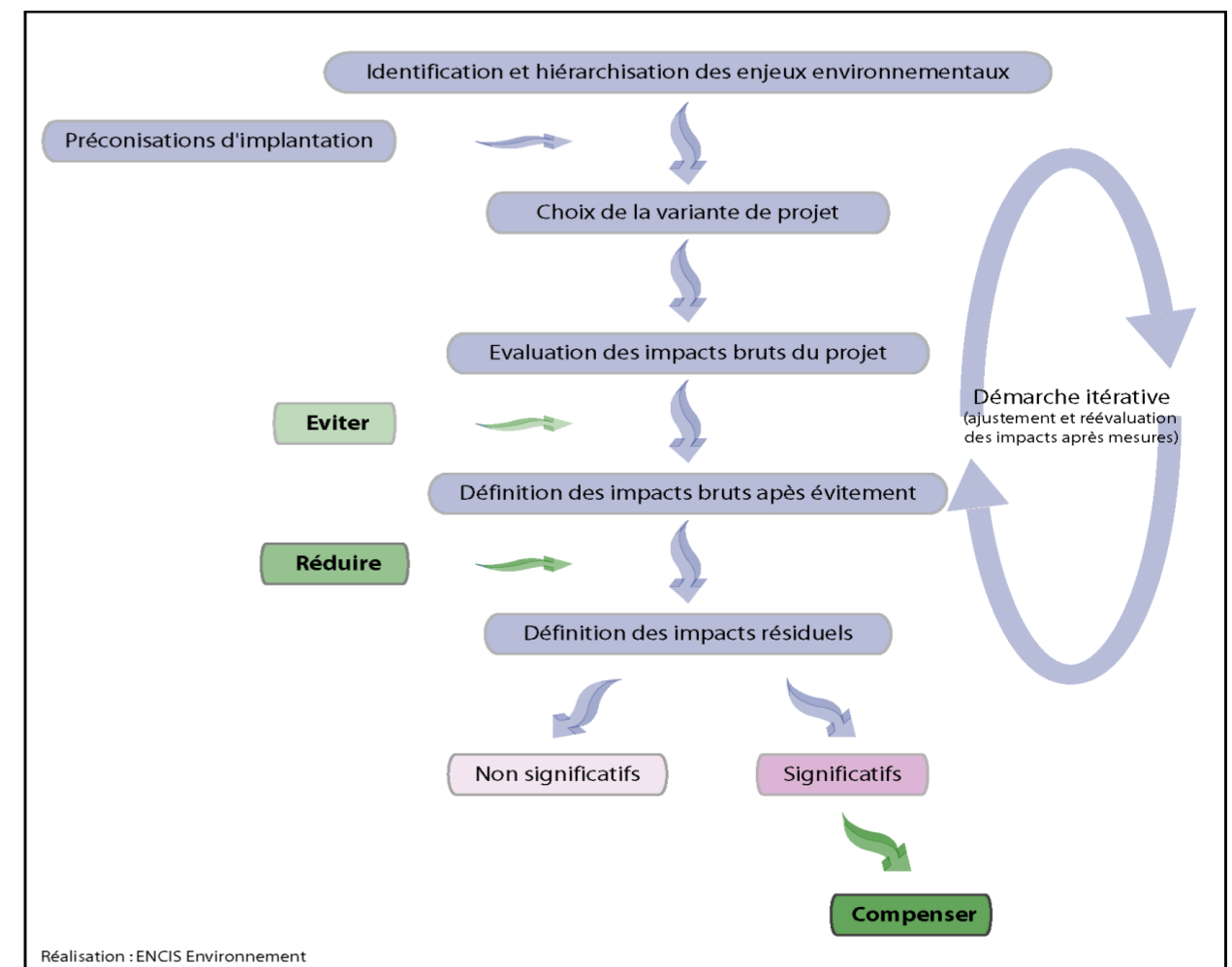


Figure 1 : Démarche Eviter, Réduire, Compenser

Les mesures environnementales prises pour supprimer ou réduire les impacts du projet sont présentées dans l'étude d'impact. La mise en place de ces mesures illustre la démarche du porteur de projet quant au souhait de réaliser un projet tenant compte des aspects naturalistes. L'impact du projet éolien sur les sites Natura 2000 étant jugé nul, ces mesures n'ont pas une répercussion directe sur les sites Natura 2000 mais tendent à améliorer le bilan environnemental du projet éolien de Lif et de fait s'inscrivent dans une démarche plus globale de respect des Milieux naturels.

Les tableaux suivants synthétisent les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi prises pour améliorer le bilan environnemental du parc éolien.

Numéro	Impact brut identifié	Type de mesure	Description
Mesure MN-Ev-1	Destruction d'habitats humides	Évitement / Réduction	Optimisation de l'implantation et du tracé des pistes d'accès afin de réduire l'altération de zones humides
Mesure MN-Ev-2	Modification des continuités écologiques / Perte d'habitats	Évitement / Réduction	Optimisation de l'implantation et du tracé des pistes d'accès afin de réduire les coupes de haies et d'habitat d'espèces
Mesure MN-Ev-3	Perte d'habitat pour les oiseaux	Évitement	Évitement des zones de reproduction probable de la Bondrée apivore (distance supérieure à 1 km)
Mesure MN-Ev-4		Évitement	Eloignement de plus de 500 m des deux nids de Milan Noir identifiés (en prenant en référence le bout de la pale et non le mât)
Mesure MN-Ev-5	Mortalité des oiseaux	Évitement	Abandon de la partie nord de la zone d'implantation potentielle dans le but de s'éloigner : - de la haie de nidification d'un couple de Milan noir (distance supérieure à 1 km) - de l'étang de la Chaume, zone de halte et d'hivernage pour les oiseaux d'eau - d'un dortoir historique de Busard Saint-Martin (distance supérieur à 2 km) - du dortoir hivernal de Grande aigrette (distance supérieure 2,5 km)
Mesure MN-Ev-6	Effet barrière et mortalité des oiseaux migrateurs	Évitement	Faible emprise du parc sur l'axe de migration principal (nord-est/sud-ouest) : inférieur à 1 km (505 mètres en comprenant la zone de survol des pales))
Mesure MN-Ev-7	Perte d'habitat et mortalité des chiroptères	Réduction	Destruction limitée des lisières et boisements – Évitement des zones de fort enjeu
Mesure MN-Ev-8	Mortalité des oiseaux et des chiroptères	Réduction	Choix du modèle d'éolienne (nacelle empêchant les oiseaux de se percher et les chiroptères de rentrer à l'intérieur, signalisation lumineuse favorisant le contournement des migrateurs la nuit)
Mesure MN-Ev-9	Mortalité et perte d'habitat de la faune terrestre	Évitement	Évitement des zones de reproduction d'amphibiens identifiées
Mesure MN-Ev-10		Évitement	Évitement des zones de reproduction d'odonates identifiées

Tableau 3 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-C1	Impacts du chantier	Réduction	Non significatif	Management environnemental du chantier par le maître d'ouvrage	Intégré aux coûts conventionnels	Du début à la fin du chantier	Maître d'ouvrage
Mesure MN-C2	Mortalité et dérangement oiseaux et chauve-souris Destruction d'habitats	Réduction	Non significatif	Suivi écologique du chantier	Environ 4 500 €	En amont et pendant le chantier	Maître d'ouvrage / Ecologue
Mesure MN-C3	Dérangement de la faune locale	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux	-	Chantier	Responsable SME du chantier - maître d'œuvre et maître d'ouvrage
Mesure MN-C3bis	Dérangement des chiroptères	Réduction	Non significatif	Choix d'une période optimale pour l'abattage des arbres	-	Chantier	Responsable SME du chantier – maître d'œuvre et maître d'ouvrage
Mesure MN-C4	Mortalité des chauves-souris	Evitement	Non significatif	Visite préventive de terrain et mise en place d'une procédure non-vulnérante d'abattage des arbres creux	2 000 €	En amont de l'abattage des arbres et des haies	Responsable SME du chantier – Chiroptérologue
Mesure MN-C5	Perte d'habitat potentiel pour le Lucane Cerf-volant	Evitement	Non significatif	Conservation de troncs d'arbres morts abattus	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C6	Mortalité directe des amphibiens	Evitement / Réduction	Non significatif	Mise en défens des zones de terrassement et de fouilles au niveau des fondations et de la plateforme de l'éolienne E4	6 000 €	Pendant le chantier jusqu'au recouvrement des fouilles	Ecologue ou structure compétente
Mesure MN-C7	Apports exogènes de plantes invasives	Evitement	Non significatif	Eviter l'installation de plantes invasives	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C8	Destruction de zones humides	Compensation réglementaire	Non significatif	Restauration et gestion de trois secteurs de zone humide dans le bassin versant du projet « la Benaize et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Asse » (GR0422), sur toute la durée de l'exploitation du parc éolien	Intégré aux coûts conventionnels	Pendant la durée d'exploitation du parc	Exploitant agricole / maître d'ouvrage
Mesure MN-C9	Destruction de haies	Réduction Compensation réglementaire	Non significatif	Plantation et gestion de 400 m linéaires de haies bocagères	4 500 €	Chantier	Maître d'ouvrage

Tableau 4 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-E1	Attrait des chiroptères	Réduction	Non significatif	Adaptation de l'éclairage du parc	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E2	Collision/ barotraumatisme	Réduction	Non significatif	Programmation préventive du fonctionnement de toutes les éoliennes adaptée à l'activité des chiroptères	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E3	Collision	Réduction	Non significatif	Réduire l'attractivité des plateformes des éoliennes pour le Faucon crécerelle et le Milan noir	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E4	-	Suivi	-	Suivi réglementaire ICPE du comportement et de la mortalité post-implantation	95 100 € par an	La première année puis tous les 10 ans	Maître d'ouvrage - Expert indépendant
Mesure MN-E5	Mortalité Milan noir	Accompagnement	Non significatif	Préservation de haies bocagères	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Exploitant agricole - Maître d'ouvrage
Mesure MN-E6	Mortalité Milan noir	Accompagnement	Non significatif	Création d'îlots de sénescence.	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Exploitant agricole - Maître d'ouvrage

Tableau 5 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation de la zone d'implantation potentielle	9
Carte 2 : Vue aérienne de la zone d'implantation potentielle	10
Carte 3 : Aires d'étude utilisées pour l'étude des incidences Natura 2000	14
Carte 4 : Plan de masse du projet éolien	18
Carte 5 : Localisation du projet éolien vis-à-vis des sites Natura 2000	21

Tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques de la variante d'implantation retenue	17
Tableau 2 : Les sites Natura 2000 concernés par l'étude d'incidence	22
Tableau 3 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet	36
Tableau 4 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier	37
Tableau 5 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation	38

Figures

Figure 1 : Démarche Eviter, Réduire, Compenser	35
--	----

Annexes



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2400535 - Vallée de l'Anglin et affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR2400535 1.3 Appellation du site : Vallée de l'Anglin et affluents

1.4 Date de compilation : 29/02/1996 1.5 Date d'actualisation : 28/02/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Centre	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.centre.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/04/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022297181

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,17222°

Latitude : 46,55°

2.2 Superficie totale

4139 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
36	Indre	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
36015	BEAULIEU
36016	BELABRE
36035	CHAILLAC
36036	CHALAIS
36047	CHATRE-LANGLIN (LA)
36058	CONCREMIERS
36067	DUNET
36087	INGRANDES
36094	LIGNAC
36104	LURAI
36114	MAUVIERES
36119	MERIGNY
36168	PRISSAC
36174	ROUSSINES



36177	SACIERGES-SAINT-MARTIN
36187	SAINT-CIVRAN
36197	SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (28,68%)

Continentale (71,31%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		41,39 (1 %)			D			
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculus fluitans et du Callitriche-Batrachion</i>		41,39 (1 %)			B	C	B	B
4010 <i>Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix</i>		41,39 (1 %)			D			
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		41,39 (1 %)			B	C	C	C
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		41,39 (1 %)			B	C	B	B
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	X	41,39 (1 %)			C	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		82,78 (2 %)			B	C	B	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		165,56 (4 %)			A	C	B	A
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin</i>		41,39 (1 %)			C	C	B	C
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		165,56 (4 %)			A	C	B	A
7150 <i>Dépansions sur substrats tourbeux du Rhychosporion</i>		41,39 (1 %)			D			
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>		41,39 (1 %)			D			
8220		41,39			B	C	A	B



Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		(1 %)						
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronica dillenii	41,39 (1 %)			B	C	A	B
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X 82,78 (2 %)			B	C	C	C
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	41,39 (1 %)			C	C	C	C
9120	Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	41,39 (1 %)			C	C	B	C
9130	Hétraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	41,39 (1 %)			C	C	B	C
9150	Hétraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	41,39 (1 %)			C	C	B	C
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acarion</i>	X 41,39 (1 %)			C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1032	<i>Unio crassus</i>	p			i	P		C	B	C	A
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P		C	B	C	C
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P		C	B	C	C
I	1046	<i>Gomphus graslinii</i>	p			i	P		D			
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P		C	B	C	C

I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P		C	B	C	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P		C	A	C	A
I	1084	<i>Osmoderma eremita</i>	p			i	P		C	B	C	C
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	p			i	P		C	B	C	C
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P		C	A	C	B
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P		C	A	C	B
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	p			i	P		C	B	B	B
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p			i	P		C	B	C	B
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P		C	B	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P		C	B	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P		C	B	C	B
M	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	p			i	P		C	B	C	B
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P		C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P		C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P		D			
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P		C	B	C	C
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P		C	C	B	C
P	1831	<i>Luronium natans</i>	p			i	P		D			
F	5339	<i>Rhodeus amarus</i>	p			i	P		C	B	C	B
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P		C	A	C	A

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², blemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.



- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation							
			Taille		Unité	Cat. C J V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
M		Myotis mystacinus brandti			i	P							X
M		Nyctalus noctula			i	P			X		X		
M		Pipistrellus pipistrellus			i	P			X		X		
P		Apometzgeria pubescens			i	P							X
P		Anacamptis pyramidalis			i	P			X				
P		Asperula cynanchica			i	P							X
P		Asplenium foreziense			i	P							X
P		Asplenium ruta-muraria			i	P							X
P		Bombycilaena erecta			i	P							X
P		Bupleurum baldense			i	P							X
P		Carex halleriana			i	P							X
P		Catapodium rigidum			i	P							X
P		Cephalanthera longifolia			i	P			X				
P		Cephalanthera rubra			i	P			X				
P		Cytisus supinus			i	P							X
P		Epipactis microphylla			i	P			X				



P		Epipactis muelleri			i	P					X		
P		Fumana procumbens			i	P							X
P		Globularia vulgaris			i	P							X
P		Hordelymus europaeus			i	P							X
P		Hypericum montanum			i	P							X
P		Limodorum abortivum			i	P					X		
P		Linum tenuifolium			i	P							X
P		Medicago minima			i	P							X
P		Nardus stricta			i	P							X
P		Neotinea ustulata			i	P					X		
P		Ononis pusilla			i	P							X
P		Ophrys araneola			i	P					X		
P		Ophrys insectifera			i	P					X		
P		Orchis simia			i	P					X		
P		Osmunda regalis			i	P							X
P		Polygala calcarea			i	P							X
P		Scilla bifolia			i	P							X
P		Sesleria caerulea			i	P							X
P		Trifolium rubens			i	P							X
P		Trifolium scabrum			i	P							X
P		Asplenium obovatum subsp. billotii			i	P							X
P		Asplenium trichomanes subsp. pachyrachis			i	P							X
P		Digitalis lutea subsp. lutea			i	P							X



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	7 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	33 %
N14 : Prairies améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	25 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	3 %

Date d'édition : 22/06/2015
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2400535>



P		Melica ciliata subsp. ciliata			i	P							X
P		Miruaria hybrida subsp. tenuifolia			i	P							X
P		Veronica austriaca subsp. teucrium			i	P							X
P		Ceterach officinarum			i	P							X
P		Ophrys aranifera subsp. aranifera			i	P							X
R		Coluber viridiflavus			i	P	X						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe ou est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

Autres caractéristiques du site

La vallée de l'Anglin traverse 3 types de substrats géologiques :
 - le secteur amont de la vallée se localise essentiellement sur des terrains cristallins des premiers contreforts du massif Central ;
 - un secteur intermédiaire correspond à une zone de contact entre les calcaires et les dépôts détritiques de grès et d'argiles ;
 - le secteur aval possède de nombreuses forêts de pente sur calcaire qui, avec le phénomène d'adret et d'ubac, engendrent une flore caractéristique des sols rocheux et des pentes ombragées.

Vulnérabilité : Site en bon état de conservation et vallée peu touchée par l'urbanisation et l'agriculture intensive.
 Pelouses relictuelles en cours de fermeture.
 Progression de la chênaie pubescente et des boisements sur les pelouses sèches.

4.2 Qualité et importance

Cortèges floristiques collinéens (forêts de pente, pelouses sèches sur calcaires et silices, secteurs de rochers riches en fougères).
 Prairies humides riches en flore patrimoniale abritant plusieurs insectes de l'annexe II et émaillées de mares à Triton crêté.
 Pelouses calcaires riches en Orchidées, une quinzaine d'espèces.

Nombreux habitats spécifiques concernant la faune piscicole.
 Forêts alluviales résiduelles.
 Hêtraies.

Site d'importance communautaire le plus fréquenté par le Sonneur à ventre jaune en région Centre avec des populations stables en réseau fonctionnel à l'amont du site.
 Escarpements et bâtiments hébergeant de nombreuses espèces de Chiroptères dont sept inscrites à l'annexe II de la directive Habitats. Le site abrite les plus grandes colonies de reproduction connues du département pour le grand Rhinolophe et la Barbastelle.
 Zones de reconquête de la Loutre et importante population de Mulette épaisse.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Intérêts faunistiques des sites de la vallée de l'Anglin retenus pour l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000, Indre Nature, 1996.

Définition et faisabilité d'un programme coordonné de sauvegarde des pelouses calcicoles du Pays Blancois, Indre Nature et PNR Brenne, 1996.

Inventaires des milieux naturels du Parc Naturel Régional de la Brenne, Indre Nature et PNR de Brenne, 1992.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	12 %
80	Parc naturel régional	55 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
80	Brenne	*	30%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Zone humide protégée par la convention de Ramsar	Brenne	/	3%

5.3 Désignation du site

Le zonage géographique est fortement conditionné par les habitats d'espèces.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CPNRC PNR Brenne Programmes de développement (3 contrats de pays) Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du bassin de l'Anglin.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401133 - Etangs du nord de la Haute-Vienne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR7401133 1.3 Appellation du site : Etangs du nord de la Haute-Vienne

1.4 Date de compilation : 31/03/2001 1.5 Date d'actualisation : 29/02/2004

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2001

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020132767

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,20389° Latitude : 46,31639°

2.2 Superficie totale

172 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
87	Haute-Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
87087	LUSSAC-LES-EGLISES
87160	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX
87200	VERNEUIL-MOUSTIERS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continental (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>		0,34 (0,2 %)		M	D			
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		0,1 (0,06 %)		P	D			
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		1,46 (0,85 %)		M	D			
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		0,57 (0,33 %)		M	D			
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		0,81 (0,47 %)		M	D			

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % .
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P	G	C	C	C	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	G	C	B	C	B

R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P	M	C	B	C	B
P	1831	<i>Lurionium natans</i>	p			i	P	M	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfermales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Nycticorax nycticorax</i>			i	P			X		X	
B		<i>Rallus aquaticus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Burhinus oedicnemus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Acrocephalus scirpaceus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Emberiza schoeniclus</i>			i	P			X		X	
P		<i>Carex pseudocyperus</i>			i	P						X
P		<i>Cyperus michelianus</i>			fstems	P						X
P		<i>Lindernia dubia</i>			fstems	P						X
P		<i>Littorelletalia uniflora</i>			localities	P						X
P		<i>Orchis laxiflora</i>			fstems	P						X
P		<i>Trapa natans</i>			i	P					X	



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	20 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30 %
N26 : Forêts (en général)	10 %
N27 : Agriculture (en général)	40 %

Autres caractéristiques du site

Ce site est composé de deux étangs proches de la Brenne.

Vulnérabilité : Il convient d'être vigilant sur les aménagements potentiels liés aux activités de loisirs sur l'étang du Moustiers notamment.

4.2 Qualité et importance

Situés dans une zone bocagère non éloignée de la Brenne, les étangs du nord de la Haute-Vienne sont des étangs très anciens qui présentent un intérêt biologique certain notamment sur le plan de l'avifaune. L'étang du Moustiers apparaît comme très favorable pour la Cistude d'Europe (le plus intéressant du Limousin). Station géographiquement proche des populations indigènes.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	A08	Fertilisation		I
H	F01.01	Aquaculture intensive, intensification		I
H	I02	Espèces autochtones problématiques		I
M	A04	Pâturage		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.



- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	65 %
Propriété d'une association, groupement ou société	20 %
Domaine communal	15 %

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000.
Etude cistude d'Europe 2000 (GMHL).

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Fédération des chasseurs de la Haute-Vienne.
Adresse : 2 Av Georges Guingouin 87250 Panazol
Courriel : techniciens.fdc87@wanadoo.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

En cours pour l'étang de Murat.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401147 - Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR7401147	1.3 Appellation du site Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 02/04/2015	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000618244

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,25583°

Latitude : 46,1275°

2.2 Superficie totale

3560 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
87	Haute-Vienne	90 %
23	Creuse	10 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23006	ARRENES
87007	BALLEDENT
87008	BAZEUGE (LA)
87011	BELLAC
87012	BERNEUIL
87013	BERSAC-SUR-RIVALIER
87014	BESSINES-SUR-GARTEMPE
87017	BLANZAC
87018	BLOND
87022	BREUILAUAFA
23033	BRIONNE (LA)



87028	BUSSIERE-POITEVINE
23047	CHAMBORAND
87033	CHAMBORET
23052	CHAPELLE-TAILLEFERT (LA)
87041	CHATEAUPONSAC
87052	CROIX-SUR-GARTEMPE (LA)
87055	DARNAC
87056	DINSAC
87059	DORAT (LE)
87061	DROUX
87067	FOLLES
23088	GARTEMPE
23095	GRAND-BOURG (LE)
23096	GUERET
87083	LAURIERE
23107	LEPINAS
23111	LIZIERES
87089	MAGNAC-LAVAL
23118	MAISONNISES
23132	MONTAIGUT-LE-BLANC
87109	ORADOUR-SAINT-GENEST
23150	PEYRABOUT
87116	PEYRAT-DE-BELLAC
87121	RANCON
87139	SAINT-BONNET-DE-BELLAC
23186	SAINT-CHRISTOPHE
23191	SAINT-ELOI
23192	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC
23200	SAINT-GOUSSAUD
23208	SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS
87172	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE
23231	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC
23235	SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE
23242	SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT
87179	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE



87180	SAINT-SORNIN-LEULAC
87181	SAINT-SULPICE-LAURIERE
23248	SAINT-VICTOR-EN-MARCHE
23168	SARDENT
23170	SAVENNES
87196	THIAT
87198	VAULRY

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Najasplachnietea</i>		0,1 (0 %)		G	D			
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,05 (0 %)		G	D			
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamon ou de l'Hydrocharition</i>		3,28 (0,08 %)		G	C	C	B	B
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		4 (0,11 %)		G	C	C	B	C
4010 <i>Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix</i>		1 (0,03 %)		P	D			
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		46 (1,29 %)		G	B	C	C	B
6230 <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	1,1 (0,03 %)		G	C	C	B	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		33 (0,93 %)		G	C	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		52 (1,46 %)		G	C	C	B	C
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		20,81 (0,58 %)		G	C	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	17 (0,48 %)		G	B	C	B	B
9120 <i>Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		5 (0,14 %)		G	C	C	B	B
9180	X	0,39		G	D			

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1029	Margaritifera margaritifera	p			i	P	G	C	C	A	C
I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1044	Coenagrion mercuriale	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1060	Lycaena dispar	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1083	Lucanus cervus	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1084	Osmoderma eremita	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1092	Austropotamobius pallipes	p			i	P	G	C	C	C	C
F	1095	Petromyzon marinus	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1096	Lampetra planeri	p			i	C	G	C	B	C	B
F	1106	Salmo salar	r	300	500	i	P	M	C	C	A	C
F	1163	Cottus gobio	p			i	C	DD	C	B	C	B
A	1193	Bombina variegata	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	w			i	P	G	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	r			i	P	G	C	B	C	B



M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1308	Barbastella barbastellus	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis	w			i	P	M	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis	r			i	P	G	C	B	C	B
M	1337	Castor fiber	p	2	4	i	P	G	C	B	C	B
M	1355	Lutra lutra	p	2	5	i	P	G	C	B	C	B
P	6216	Hamatocaulis vernicosus	p			i	P	DD	D			

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site			Motivation								
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C	R	V	A	B	C	D
B		Pernis apivorus			i	P			X		X		
B		Circus cyaneus			i	P			X		X		
B		Accipiter nisus			i	P			X		X		
B		Dendrocopos medius			i	P			X		X		
B		Dendrocopos minor			i	P			X		X		



B		Cinclus cinclus			i	P			X		X	
B		Acrocephalus scirpaceus			i	P			X		X	
B		Emberiza schoeniclus			i	P			X		X	
F		Salmo trutta fario			i	P						X
i		Hipparchia semele			i	P			X			
i		Hipparchia statilinus			i	P			X			
P		Hypericum linarifolium			i	P						X

- Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	55 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	30 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Un plan de réintroduction du Saumon atlantique a été lancé dans les années 80.

Vulnérabilité : Avec l'effacement du barrage de Maison Rouge, le principal obstacle pour la remontée du saumon est maintenant levé. Il convient cependant de surveiller la qualité de l'eau et d'éviter les coupes rases pour les habitats forestiers présents.

4.2 Qualité et importance

La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Mais, ce site dispose également d'habitats très intéressants en bon état de conservation. Il s'agit des stations les plus NW pour *Cytisus purgans*.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
H	A08	Fertilisation		B
H	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou déperissants		I
L	A04.01	Pâturage intensif		B
L	A05.02	Dépôt d'aliments pour le bétail		I
L	A10	Remembrement agricole		I
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I

L	G01.03	Véhicules motorisés		I
L	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		B
L	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A02.01	Intensification agricole		B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		B
M	B05	Utilisation de fertilisants (sylviculture)		B
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		B
M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
M	H06.03	Réchauffement des masses d'eau (pollution thermique)		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		B

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
L	A03.02	Fauche non intensive		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	88 %
Domaine privé communal	7 %
Domaine public communal	5 %

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000
DOCOB 2003 (CREN)

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	5 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	20 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	SITE INSCRIT	+	5%
38	Rivière la Gartempe	+	20%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CEN Limousin

Adresse : 6 ruelle du Theil 87510 Saint-Gence

Courriel : ygrugier@conservatoirelimousin.com

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2400536 - Vallée de la Creuse et affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR2400536 1.3 Appellation du site : Vallée de la Creuse et affluents

1.4 Date de compilation : 29/02/1996 1.5 Date d'actualisation : 28/02/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Centre	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.centre.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/04/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022308365

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,5325°

Latitude : 46,57389°

2.2 Superficie totale

5283 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
36	Indre	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
36006	ARGENTON-SUR-CREUSE
36158	BADECON-LE-PIN
36012	BARAIZE
36018	BLANC (LE)
36032	CEAULMONT
36033	CELON
36042	CHASSENEUIL
36051	CHITRAY
36053	CIRON
36062	CUZION
36070	EGUZON-CHANTOME
36076	FONTGOMBAULT
36081	GARGILESSÉ-DAMPIERRE
36104	LURAI



36117	MENOUX (LE)
36137	NEONS-SUR-CREUSE
36144	NURET-LE-FERRON
36148	OULCHES
36154	PECHEREAU (LE)
36160	POMMIERS
36161	PONT-CHRETIEN-CHABENET (LE)
36165	POULIGNY-SAINT-PIERRE
36167	PREUILLY-LA-VILLE
36172	RIVARENNES
36176	RUFFEC
36178	SAINT-AIGNY
36192	SAINT-GAULTIER
36200	SAINT-MARCEL
36207	SAINT-PLANTAIRE
36213	SAUZELLES
36219	TENDU
36220	THENAY
36224	TOURNON-SAINT-MARTIN

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (37,36%)
 Continentale (62,63%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		52,83 (1 %)			D			
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculus fluitans et du Callitriche-Batrachion</i>		52,83 (1 %)			A	C	B	B
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		52,83 (1 %)			B	C	B	B
5110 <i>Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		52,83 (1 %)			C	C	A	B
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		52,83 (1 %)			B	C	B	B
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	X	52,83 (1 %)			B	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		105,66 (2 %)			B	C	C	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		105,66 (2 %)			A	C	B	A
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		52,83 (1 %)			C	C	C	C
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		105,66 (2 %)			A	C	B	A
8210 <i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>		52,83 (1 %)			B	C	B	B
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		105,66 (2 %)			A	C	A	A
8230		52,83			A	C	A	A



Roches siliceuses avec végétation pionnière du Seda-Scleranthion ou du Seda albi-Veronion dilenii		(1 %)							
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	52,83 (1 %)				A	C	A	A
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	105,66 (2 %)	X			B	C	B	B
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , <i>riveraines des grands fleuves</i> (<i>Ulmion minoris</i>)	52,83 (1 %)				C	C	C	C
9120	Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	52,83 (1 %)				C	C	B	C
9130	Hétraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	52,83 (1 %)				B	C	B	B
9150	Hétraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fragion</i>	52,83 (1 %)				B	C	A	B
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acarion</i>	52,83 (1 %)	X			A	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1032	<i>Unio crassus</i>	p			i	P		C	C	C	B
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P		C	B	C	C
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P		C	B	C	B
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P		C	B	C	B
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P		C	B	C	C



I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P		C	A	C	A
I	1084	<i>Osmoderma eremita</i>	p			i	P		C	B	C	B
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P		C	C	C	C
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	p			i	P		C	B	C	B
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P		C	B	C	B
F	1102	<i>Alosa alosa</i>	p			i	P		C	C	C	C
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P		C	B	C	B
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	p			i	P		C	C	B	B
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p			i	P		C	B	C	B
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P		C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P		C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P		C	B	C	B
M	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	p			i	P		B	B	C	A
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P		C	B	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P		C	B	C	C
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P		C	B	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P		C	C	C	B
M	1337	<i>Castor fiber</i>	p			i	P		C	C	B	C
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P		C	C	B	B
F	5339	<i>Rhodeus amarus</i>	p			i	P		C	B	C	B
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P		C	A	C	A

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.



- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation							
			Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
A		Alytes obstetricans			i	P	X			X		X	
B		Pemis apivorus			i	P				X		X	
B		Milvus migrans			i	P				X		X	
B		Falco peregrinus			i	P				X		X	
B		Bubo bubo			i	P				X			
B		Caprimulgus europaeus			i	P				X		X	
B		Alcedo atthis			i	P				X		X	
B		Dryocopus martius			i	P				X		X	
B		Lullula arborea			i	P				X		X	
B		Lanius collurio			i	P				X		X	
I		Leucorhinia caudalis			i	P	X			X		X	
M		Martes martes			i	P		X	X			X	
M		Mustela putorius			i	P		X	X			X	
M		Genetta genetta			i	P		X	X			X	
P		Acer monspessulanum			i	P							X



P		Anacamptis pyramidalis			i	P				X			
P		Anarrhinum bellidifolium			i	P							X
P		Anthericum liliago			i	P							X
P		Asplenium foreziense			i	P							X
P		Carex digitata			i	P							X
P		Cephalanthera longifolia			i	P				X			
P		Cephalanthera rubra			i	P				X			
P		Chrysosplenium oppositifolium			i	P							X
P		Corydalis solida			i	P							X
P		Digitalis lutea			i	P							X
P		Doronicum plantagineum			i	P							X
P		Epipactis atrorubens			i	P				X			
P		Genista scorpius			i	P							X
P		Geranium sanguineum			i	P							X
P		Gymnadenia conopsea			i	P				X			
P		Lilium martagon			i	P							X
P		Neotinea ustulata			i	P				X			
P		Ophrys aranifera			i	P							X
P		Ophrys insectifera			i	P				X			
P		Orchis anthropophora			i	P				X			
P		Orchis simia			i	P				X			
P		Osmunda regalis			i	P							X
P		Polystichum aculeatum			i	P							X



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	12 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	35 %
N14 : Prairies améliorées	5 %
N15 : Autres terres arables	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %

Autres caractéristiques du site

La partie amont est constituée de gorges siliceuses appartenant aux contreforts du Massif Central. Elle est largement boisée mais recèle des landes et éboulis.

La partie aval correspond à des coteaux calcaires.

La rivière recèle de très beaux radeaux à Renoncules.

Présence de grottes à chauves-souris.

Le site est localisé sur les domaines biogéographiques atlantique et continental.

Vulnérabilité : Habitats peu vulnérables hormis les prairies et les pelouses calcicoles, souvent en déprise.

4.2 Qualité et importance

Habitats rares à l'échelle régionale où les zones à relief accusées sont quasi-inexistantes. Ces habitats sont pour la plupart en bon état.

Le site abrite d'importantes populations de chauves-souris, dont la seule colonie de reproduction connue en région Centre de Rhinolophe euryale.

La partie amont du site héberge une population importante de Sonneur à ventre jaune.

Certaines espèces ont actuellement un statut imprécis, justifiant un suivi ou une étude.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A04	Pâturage		I



P		Polystichum setiferum			i	P							X
P		Rumex scutatus			i	P							X
P		Scilla autumnalis			i	P							X
P		Scilla bifolia			i	P							X
P		Scilla lilio-hyacinthus			i	P							X
P		Sempervivum arachnoideum			i	P							X
P		Senecio adonidifolius			i	P							X
P		Thalictrella thalictroides			i	P							X
P		Asplenium obovatum subsp. billotii			i	P							X
R		Coronella austriaca			i	P	X		X		X		

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	40 %
80	Parc naturel régional	40 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
80	Brenne	*	50%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Zone humide protégée par la convention de Ramsar	Brenne	*	30%

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Forêt communale pour 52 ha. Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre pour environ 1% du site.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Action d'entretien de pelouses au titre du FGFR dans le secteur du Blanc.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401129 - Vallée de la Creuse

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC)
1.2 Code du site : FR7401129
1.3 Appellation du site : Vallée de la Creuse
1.4 Date de compilation : 31/12/1995
1.5 Date d'actualisation : 10/12/2014

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/08/1998

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020128921

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,63972° Latitude : 46,38361°

2.2 Superficie totale

490 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23070	CROZANT
23087	FRESSELINES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		8,66 (1,77 %)		G	C	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantaires et des étages montagnard à alpin</i>		3,29 (0,67 %)		G	C	C	B	C
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	7,34 (1,5 %)		G	C	C	B	B
9120 <i>Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		12,89 (2,63 %)		G	C	C	B	B
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	2,32 (0,47 %)		G	C	C	B	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1032	<i>Unio crassus</i>	p			i	P	DD	D			
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	G	C	B	C	B

I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	G	C	B	C	B
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p			i	P	G	C	B	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p	25	50	i	P	G	C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	M	C	B	C	B
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	w			i	P	G	C	B	C	B
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	c			i	P	G	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	G	C	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w			i	P	G	C	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	c			i	P	M	D			
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P	G	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², b/males = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, f/sters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Falco tinnunculus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Falco subbuteo</i>			i	P			X		X	
B		<i>Pernis apivorus</i>			i	P			X		X	



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	25 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	45 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %

Date d'édition : 22/06/2015
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7401129>



B		Mivus migrans			i	P			X		X
B		Circus cyaneus			i	P			X		X
B		Accipiter nisus			i	P			X		X
B		Alcedo atthis			i	P			X		X
B		Cinclus cinclus			i	P			X		X
F		Salmo trutta fario			i	P					X
I		Heodes alciphron			i	P					X
I		Maculinea arion			i	P	X		X		
P		Hypericum linariifolium			i	P					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

Autres caractéristiques du site

Les ruines de Crozant présentes dans le site constituent un haut lieu touristique du département de la Creuse.

Vulnérabilité : Enfrichement naturel de certains espaces ouverts du fait de l'abandon de certaines pratiques agricoles.

4.2 Qualité et importance

Située à la limite de la Haute Marche et du Bas Berry, la vallée de la Creuse constitue à cet endroit (entre Fresselines et Crozant) une véritable zone frontière tant sur le plan géographique (entre Massif Central et Bassin Parisien), géologique (terrains cristallins et sédimentaires) ou historique que humain. Le cortège floristique est bien représenté avec la présence d'espèces communes à l'ensemble de la région mais également d'espèces montagnardes plus exceptionnelles. Sur le plan faunistique, le secteur des ruines de Crozant constitue un lieu d'hivernage pour plusieurs espèces de chauves souris.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
H	G01.03	Véhicules motorisés		I
H	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		B
L	A04.01	Pâturage intensif		B
L	A05.02	Dépôt d'aliments pour le bétail		I
L	A10	Remembrement agricole		I
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
L	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A02.01	Intensification agricole		B



M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
M	A08	Fertilisation		B
M	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		B
M	B05	Utilisation de fertilisants (sylviculture)		B
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		B
M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
M	H06.03	Réchauffement des masses d'eau (pollution thermique)		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		B

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
L	A03.02	Fauche non intensive		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	50 %
Domaine public fluvial	20 %
Domaine communal	30 %

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000.
DOCOB 2003 (GMHL)

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
32	Site classé selon la loi de 1930	90 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	5 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	VALLEES DE LA CREUSE ET DE LA SEDELLE	+	90%
22	FORETS SECTIONNALES DE LA VALLEE DE LA CREUSE	+	5%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : GMHL

Adresse : 11 rue Jauvion 87000 Limoges

Courriel : <http://www.gmhl.asso.fr/>

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400459 - Vallée du Corchon

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400459 1.3 Appellation du site : Vallée du Corchon
1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 31/08/2011

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 11/09/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029476310&fastPos=1&fastReqId=1974789526>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,10139° Latitude : 46,49583°

2.2 Superficie totale

62,87 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86132	LIGLET
86270	THOLLET
86273	TRIMOUILLE (LA)

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (25,83%)
Continentale (74,16%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3110 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>		1,37 (2,18 %)		M	C	C	C	C
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0 (0 %)		G	D			
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		0 (0 %)		G	D			
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		0 (0 %)		G	D			
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		0,11 (0,17 %)		G	D			
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	12,86 (1 %)		G	C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P	G	C	B	B	B

I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	P	C	C	B	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	R	DD	D			
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	DD	D			
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	P	C	C	C	B
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P	P	C	B	C	B
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P	P	D			
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	DD	D			
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site			Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories	
			Min	Max			IV	V	A	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale; B : espèce endémique; C : conventions internationales; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	21 %
N14 : Prairies améliorées	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	67 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %

Autres caractéristiques du site

Site comprenant l'ensemble du réseau hydrographique du Corchon, un petit affluent de la Benaize (bassin de la Loire). Petite rivière de région bocagère, aux eaux d'excellente qualité, à fond de sédiments fins (sables et limons), alimentée par de nombreux ruisseaux latéraux prenant leur source au sein des prairies et landes couvrant les coteaux riverains. Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 26% pour le domaine atlantique et 74% pour le domaine continental.

Vulnérabilité : La Lamproie de Planer exigeant des eaux de très bonne qualité et des sédiments à granulométrie moyenne à grossière, les principales menaces potentielles sont celles susceptibles d'altérer un de ces facteurs primordiaux : ralentissement anormal du courant modifiant le tri mécanique des sédiments, pollution chimique (toxiques, métaux lourds) ou organique (eutrophisation par surcharge en nutriments provoquant une pullulation d'algues et une réduction de l'oxygène dissous). La création d'étangs le long du cours de la rivière constitue vis à vis de ces facteurs un risque majeur par la multiplication des risques pathologiques lors des vidanges, les modifications thermiques induites, le déséquilibre créé par l'introduction d'espèces piscicoles "exotiques" etc. De même, la transformation des prairies naturelles du bassin versant en cultures céréalières intensives pourrait avoir d'importantes répercussions sur la balance trophique et sédimentaire des eaux (engrais, produits phytosanitaires), voire, en cas d'irrigation, sur les débits en période d'étiage. Par ailleurs, le ruisseau est situé dans un secteur rural en pleine désertification où la gestion piscicole est quasiment inexistante.

4.2 Qualité et importance

Site remarquable par ses populations de Lamproie de Planer qui atteignent ici des densités élevées, uniques en région Poitou-Charentes.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		I
M	A02.03	Retournement de prairies		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	100 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :



6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation